This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ARTES VERITAS SCIENTIA

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

TUEBOR

SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM CIRCUMSPICE

M558

MERCURE DE FRANCE

N°. 45.

SAMEDI 6 NOVEMBRE 1784.

A PARIS,

840.6
M558
1784
NOV.
no. 45

11

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE

LIVRES NATIONAUX.

Almanach du Chasseur, pour l'année 1785. On y a joint des fanfares de chasse en musique : ensemble, 3 liv. séparément 1 liv. 4 sols. *A Paris, chez Royez, quai des Augustins.*

L'art de faire cesser la peste ou les épidémies les plus terribles, dans tel temps & dans tel lieu que ce soit; par M. Laugier, Docteur en Médecine de Montpellier, première partie, *in* 8°. 1 liv. 4 s. *A Paris, chez l'Auteur, rue Gît-le Cœur, hôtel S. Louis ; & chez Morin, Libr. rue S. Jacques.*

Les trois Héroïnes Chrétiennes, *ou* Vies édifiantes de trois jeunes demoiselles, par M. l'Abbé ***; seconde édition : 1 vol. *in*-12. de 502 pag. br. 1 liv. 10 sols : rel. 2 liv. *A Paris, chez Benoît Morin, Libr. rue Saint-Jacques.*

Plus heureux que sages, Proverbe en vers & en trois actes : *in*-8°. br. 18 sols. *A Paris, chez Pichard, quai & près des Théat.*

Répertoire universel & raisonné de Jurisprudence civile, criminelle, canonique & bénéficiale; ouvrage de plusieurs Jurisconsultes, mis en ordre & publié par M. Guyot, Ecuyer, ancien Magistrat; nouvelle édition, corrigée & augmentée, tant des loix nouvelles, que des Arrêts rendus en matière importante par les Parlemens & les autres Cours du Royaume, depuis l'édition précédente Tomes III & IV : *A Paris, rue de la Harpe, près celle Serpente; & chez les principaux Libr. des Provinces de France.*

AVIS.

On trouve chez Leroy, rue S. Jacques, vis à vis celle de la Parcheminerie :

Histoire de France ; par le P. Daniel : 16 vol. in-4°. rel. 100 l.

Histoire Ecclésiastique ; par Tillemont : 16 vol. in-4°. 96 liv.

Histoire des Empereurs ; par le même : 6 vol. in 4°. 36 liv.

Collection du Journal des Savans : en 374 vol. in 12. bien reliés, 450 liv.

Traité des bénéfices ; par Gobard : 7 vol. in 4°. rel. 42 liv.

Code de l'humanité : 13 vol. in 4°. reliés, 142 liv.

Nouvelle Traduction de la Bible selon la Vulgate : 13 vol. in-4°. rel. en 12, 72 liv.

Pratique des Officialités : 2 vol. in 4°. 15 liv.

Œuvres de Bossuet : 12 vol. in-4°. rel. 138 liv.

Les Hommes illustres de Plutarque ; par Dacier : 8 vol. in-4°. rel. 56 liv.

Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques : 31 vol. in 8°. rel 31 liv.

On trouve chez Royez, Libr. quai des Augustins, à la descente du Pont Neuf.

L'Esprit de l'histoire générale de l'Empire, depuis l'an 476 jusqu'à la paix de Westphalie ; ouvrage enrichie des concordances de l'histoire : 1784, 1 vol in 8°. 7 liv. 10 sols.

Traité sur l'air inflammable des marais ; par Volta : 1 vol. in 8°. 3 liv.

Reflexions morales & philosophiques : 1 vol. in 18. 2 l. 8 s.

La Philosophie des vapeurs, 1 vol. in-16. 1 liv. 16 sols.

Fables & Contes philosophiques, avec une table des Moralistes : in-16. 1 liv. 10 sols.

Plan général & philosophique de l'éducation rationale : in 8°. 2 liv. 12 sols.

Histoire des Dieux & des Héros, suivant la science hermétique : 1 vol. in-8°. rel. 6 liv.

De l'Administration d'une terre, avec des instructions pour les régisseurs : in-16. rel. 2 l. 8 s.

Traité de l'avantage que la physique pourra retirer des areostats ; par M. l'Abbé Bertholon : in-8°. 1 liv. 16 sols.

Histoire véritable & merveilleuse d'une jeune Angloise : nouvelle édition ; in-12 1 liv. 4 s.

Muller, Zoologia danica. Lipsiæ, 1784, in-8°. 3 liv.

ARRÊTS.

Ordonnance de Police, concernant les marchandises de bois à brûler qui se débitent chez les Regratiers de cette ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, sous la dénomination de Falourdes, Fagots & Cotterets ; & qui fixe tant les differens prix de ces marchandises que leurs dimensions ; du vingt neuf Septembre 1784. *A Paris, chez Lottin aîné, & Lottin de Saint-Germain, Libr.-Impr. rue Saint-André-des-Arcs, n°. 27.*

GRAVURES.

Charles Gravier, Comte de Vergennes, Conseiller d'Etat ordinaire, Ministre & Secrétaire d'Etat, Chef du Conseil royal des Finances, Estampe de dix-huit pouces de haut sur treize de large, gravée par Vangelisti, d'après Callet, Peintre du Roi ; 18 liv. *A Paris, à l'ancienne grande Poste, rue des fossés S. Germain-l'Auxerrois.*

Mars & Vénus, Estampe en couleur, gravée par J. B Chapuy, d'après Rothenhamer : 9 l. *A Paris, chez Massard, Graveur, rue & porte S. Jacques.*

Le Revenant, Estampe gravée par B. Chapuy *A Paris, chez l'Auteur, rue & porte S. Jacques maison du café d'Aubertin.*

Vigilance d'Alexandre, Es

MERCURE
DE FRANCE
DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles, les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 6 NOVEMBRE 1784.

A PARIS;
Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

TABLE

Du mois d'Octobre 1784.

PIÈCES FUGITIVES.

Epître aux Femmes, 3
L'Heureuse Défiance, Conte, 6
A mon Pêcher, 49
Les Crimes & les Châtimens, Fable, 52
Portrait d'Aglaé, 53
L'Ombre de M. de Gébelin, 97
Invitation de la Loge des Neuf Sœurs; 99
Envoi d'Hurluberlu, ib.
Vers à M. le Comte de la Touraille, 145
Couplet, 146
L'Anatomiste Dupé, Conte 147
A M. le Comte d'Oels, 193
*Couplet à Mme la Comtesse de C****, 194
*A Mme la Comtesse Des***.* ibid.
Essai de Traduction d'un Distique latin, 195
Pour le Buste de Mlle Sophie Arnoult, ibid.
Charades, Enigmes & Logogryphes, 23, 59, 101, 148, 196

NOUVELLES LITTÉR.

Les Druïdes, Tragédie, 25
Histoire de Provence, 61
De la Tragédie, pour servir de suite aux Lettres de Voltaire, 71
Nouveaux Mémoires de l'Académie de Dijon, 80
Nouveau Théâtre Allemand, 104
Les Hochets Moraux, 115
L'Automatie des Animaux, 119
La Promenade de Province, 124
Discours qui a obtenu l'Accessit au jugement de l'Académie de Besançon, 150
Le Criminel sans le savoir, 167
Le Siècle des Ballons, 170
Sermons de M. Hugh Blair, 172
Œuvres de M. le Marquis de Pompignan, 200

VARIÉTÉS.

Réponse de l'Auteur du Poëme des Danaïdes, 86
Lettre aux Rédacteurs du Mercure, 132
Lettre sur la Vestale de Legros. 185
Lettre au Rédacteur du Mercure, 219

SPECTACLES.

Académie Roy. de Musiq. 39, 126
Comédie Françoise, 174
Comédie Italienne, 178, 227
Annonces & Notices, 42, 92, 139, 187, 234

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT, rue de la Harpe, près S. Côme.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 6 NOVEMBRE 1784.

PIÈCES FUGITIVES, EN VERS ET EN PROSE.

LE VER LUISANT ET LE ROITELET, Fable.

UN Ver luiſant, très-orgueilleux,
Diſoit, des aſtres radieux,
Je ſuis & l'égal & le frère ;
Pourquoi rampé - je ſur la terre ?
Je devrois habiter les cieux.
Un Roitelet du voiſinage
Entend ce riſible langage,
Quitte ſon petit hermitage,
Et va droit à l'être brillant :
Vile & ſtupide créature,
Lui dit-il en le becquetant,
Ignore-tu que ta parure

N'est qu'un méprisable clinquant
Que le grand jour fait disparoître ?
J'apprends trop tard à me connoître,
Répond l'Insecte en gémissant :
Hélas ! au bout de ma carrière
Je ne suis que trop convaincu
Que sans cette foible lumière
Tu ne m'aurois pas apperçu.
L'obscurité convient au Sage,
Elle plaît aux gens éclairés.
Demi-Savans, habits dorés,
Cet apologue est votre image.

(Par M. Crommelin de Guise.)

ÉPITAPHE de Madame LOBREAU, *Ancienne Directrice de Spectacles de Lyon, morte le 26 Août 1784.*

CI-GÎT, dont les vertus honorèrent Thalie,
Qui, pour plaire au Public, sut ne rien négliger ;
Et de tous les plaisirs qu'on perd avec la vie,
Ne regretta que celui d'obliger.

*(Par M. M*** de Saint-Aubin.)*

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Mercure*; celui de l'Énigme est *Flambeau*; celui du Logogryphe est *Papier*, où l'on trouve *Pape*, *épi*, *repi*, *râpe*, *pipe*, *pie*, *Priape*, *apir*, & la note *ré*.

CHARADE.

SI vous m'enlevez mon premier,
De mon tout je suis le contraire;
Et mon premier est toujours nécessaire
A tel qui veut bien faire mon dernier.

(*Par M. R....., fils aîné, Abonné.*)

ÉNIGME.

ON voit en l'air une maison
Qui peut passer pour labyrinthe,
Où ceux qui cheminent sans crainte
Sont arrêtés en trahison.
C'est une fatale prison,
Un lieu de gêne & de contrainte,
Où leur pauvre vie est éteinte
Par un monstre plein de poison.
Sa malice est ingénieuse,

Et de Vulcain la main fameuse
Dresse des pièges moins subtils ;
Son art de bâtir est extrême,
Et sa matière & ses outils
Se rencontrent tous en lui-même.

(*Par M. l'Abbé le Dru, Prieur à Provins.*)

LOGOGRYPHE.

D'UN Dieu, fils de la nuit, je suis l'un des Ministres;
Tantôt doux, bienfaisant, tantôt des plus sinistres.
Soudain, par mon pouvoir, le pauvre est enrichi ;
Le riche devient pauvre au sein de l'opulence;
L'homme libre est aux fers, l'esclave est affranchi;
Par moi le malheureux voit luire l'espérance;
J'élève les petits & j'abaisse les grands;
Je détrône les Rois & confonds tous les rangs.
Voilà de mon empire une esquisse légère.
Dans sept pieds je recèle, à l'ombre du mystère,
Ce nouvel Amphion, dont les si doux accords
Ont sû toucher le Dieu qui règne aux sombres bords;
Un chef-d'œuvre Tragique enfanté par Voltaire;
Une ville jadis Reine de l'Univers ;
En Grèce une presqu'Isle à ses Maîtres rébelle;
Un Grec déifié pour prix de ses beaux vers;
Un élément perfide ; un des noms de Cybèle;
Et ce métal enfin qui rend l'homme pervers.

(*Par M. le B. de Valbert.*)

NOUVELLES LITTERAIRES.

Eloge de Bernard de Fontenelle, Discours qui a remporté le Prix de l'Académie Françoise en 1784, par M. Garat. A Paris, chez Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, rue Christine.

Si l'amitié étoit nécessairement une raison de tout aimer, de tout louer aveuglément dans l'Ouvrage d'un ami, de quelque peu de poids que puisse être mon jugement, je devrois me récuser ici, me défendre de rien écrire sur le nouveau Discours qui a mérité à M. Garat une troisième couronne. Intimément lié avec lui depuis le moment où il est entré dans la carrière Littéraire, accoutumé avec lui à cette communication de pensées qui a presque l'intérêt de celle des sentimens dans le commerce de deux Hommes de Lettres, bien moins riche que lui dans ce commerce, & y recevant beaucoup plus que je n'y porte, on pourroit me croire, & je pourrois me croire moi-même séduit d'avance: si je sentois en moi cette disposition, je me la pardonnerois aisément, comme la plus douce & la plus excusable des erreurs; mais je m'imposerois le silence; je respecterois trop le Public, pour ne lui offrir que des louanges qui risqueroient d'être exagérées,

lorsqu'il a droit d'attendre au moins une discussion impartiale. Je chérirois assez la gloire de mon ami, pour ne pas le priver d'un suffrage plus libre & d'une critique utile, qu'il pourroit recevoir d'un autre Homme de Lettres. Je ne connois rien, pour le vrai talent, je ne dirai pas de plus pernicieux, mais de moins flatteur, qu'une admiration sans règles, si ce n'est une admiration de complaisance & d'adulation. *Votre Maître n'a-t'il pas d'assez bonnes qualités pour que vous puissiez avouer ses défauts*, disoit le bon, le généreux, le brave Henri, à un Ambassadeur bassement circonspect. Traitons les talens comme les Puissances; honorons les par notre franchise, comme par nos respects; que la sévérité de notre critique rende témoignage de la sincérité de notre admiration. Il est des Ouvrages dont la critique même doit couvrir la foiblesse par beaucoup d'indulgence; il en est d'autres qui ont droit à sa plus rigoureuse justice. Je ne dissimule pas que je cherche ici la satisfaction de faire entendre ma voix dans le triomphe d'un ami; mais ma sincérité sera le premier hommage que je lui rendrai. Je discuterai son Ouvrage, comme il a discuté ceux de Fontenelle, & comme je desirerois qu'il appréciât les miens, si jamais ils devenoient dignes de soutenir un tel examen. Au reste, ne donnons pas aux choses une importance & une gravité qu'elles n'ont pas. Quel est l'homme d'un goût assez sûr pour oser se promettre d'assigner leur

véritable rang aux productions de l'esprit ? Il faudroit d'ailleurs qu'il jugeât à une certaine distance des Ouvrages & des personnes ; qu'il pût échapper à l'influence de toutes ces choses qui relèvent ou abaissent si souvent les succès, sans décider du mérite. Ces discussions Littéraires peuvent souvent fatiguer le plus grand nombre des Lecteurs, à qui il en coûteroit trop de tant réfléchir sur des objets qui les ont foiblement & vaguement occupés. Mais en exerçant l'esprit des gens de l'art, elles ont droit de les intéresser, & même de les servir. On les voudroit courtes ; mais elles ne peuvent avoir l'espèce de mérite qu'elles doivent chercher, sans quelqu'étendue. Je préviens que je pourrai passer ici les bornes ordinaires. Mais la variété piquante du sujet, le genre même de l'Ouvrage sur lequel j'écris, Ouvrage qui est institué pour la gloire & l'utilité des talens, & l'intérêt qu'inspire un jeune Écrivain, qui ajoute sans cesse aux grandes espérances qu'il a données, en m'entraînant dans de longs détails, pourront les justifier.

Le ton & la marche de Discours que M. Garat a adoptés, convenoient bien au sujet ; j'en développerai tout-à-l'heure le mérite & les avantages ; mais on peut bien faire de plus d'une manière ; & je crois qu'il se présentoit ici une raison & un moyen de changer heureusement jusqu'à la forme de ces Discours.

Ce ſujet, quoique très-étendu & très varié, ne préſentoit ni un grand éclat ni un vif intérêt; il offre un Écrivain plus ſingulier qu'impoſant; un homme qui n'a rien de plus frappant que l'habile ſageſſe qui a rendu ſi paiſible une vie ſi longue. Ainſi ce ſujet, repouſſant tout enthouſiaſme, ſe prêtoit peu au ton oratoire. Le ton oratoire perdant ici ſon effet, n'eût il pas été adroit & heureux, non-ſeulement de le quitter ſouvent, mais même d'en prendre un contraire, de mettre autant de ſoin à l'éviter qu'on en mettroit dans un autre Ouvrage à s'y élever & s'y ſoutenir? Il eſt bon ſouvent d'imiter le dépit de ce Peintre, qui, ne pouvant réuſſir à faire une Déeſſe, voulut rabaiſſer ſon tableau à une ſimple Bergère, & dut encore un chef-d'œuvre à ſon déſeſpoir même. On auroit pu obtenir le même ſuccès en ſe bornant à une analyſe fine & élégante du talent de Fontenelle, & à une peinture fidelle de ſon caractère. Par une rencontre favorable, on trouvoit dans cet Écrivain même le modèle du genre d'eſprit & de ſtyle avec lequel il convenoit de le louer. Il eſt des oppoſitions qui plaiſent; pour ne pas ſortir de l'eſpèce de l'objet ſur lequel je raiſonne, on a été agréablement ſurpris de voir l'admirable inſtinct de La Fontaine ſi bien ſaiſi par la fineſſe des obſervations de M. de Champfort. Mais une reſſemblance du ton avec l'objet, ſur tout lorſqu'elle ſe trouve difficile à ſaiſir, plairoit encore plus ſûre-

ment. Fontenelle a inſtitué un genre d'éloges ; c'eſt là où il a particulièrement imprimé tous les caractères de ſon talent. On auroit aimé à le voir imité par celui qui le louoit, à le voir inſpirer & diriger l'eſprit qui s'occupoit à le ſaiſir & à le juger. Mais, en imitant Fontenelle, ſon Panégyriſte, ou plutôt ſon Appréciateur, pouvoit, en pluſieurs points, s'écarter de ſa manière. Fontenelle parcouroit, avec une préciſion heureuſe, les différentes parties de la gloire qu'il avoit à célébrer ; la ſienne pouvoit être plus approfondie. Les progrès même qu'il a fait faire à l'eſprit humain, permettent & ordonnent d'entrer plus avant dans les choſes. En nous exerçant à la penſée & à la diſcuſſion, il nous a rendus capables d'embraſſer plus d'objets, & de les conſidérer ſous plus de faces. Les vûes ſuperficielles ne ſuffiſent plus ; les forts réſultats nous accableroient encore ; nous ſommes à l'époque où les développemens nous ſont utiles & néceſſaires. Fontenelle faiſoit l'éloge d'hommes dont la mort étoit récente. Le temps des ménagemens n'étoit pas paſſé ; celui d'une vérité entière, d'un jugement libre & impartial, n'étoit pas venu. Pour lui, ſa mémoire appartient maintenant à la juſtice des ſiècles. Il n'eſt plus permis de parler de ſes beautés, ſans montrer ſes défauts ; ſon éloge ne peut plus être ſéparé de notre inſtruction ; ſon éloge même, pour éterniſer ſa gloire, doit la renfermer dans ſes véritables bornes. D'ail-

leurs, il a porté dans l'art des ménagemens une retenue dont il ne faut pas toujours se faire une règle ; il est digne qu'on porte sur lui des regards plus hardis qu'il n'en portoit sur les autres. Il convenoit aussi, en empruntant une forme d'éloge, propre à l'Académie des Sciences, de lui communiquer quelques unes des choses qui élèvent plus haut ce genre dans l'Académie Françoise, d'autant plus qu'elles s'offrent d'elles-mêmes dans ce sujet, & qu'elles l'enrichissent sans le dénaturer. Malgré la simplicité de son ton, & la sévère précision de sa marche, ce Discours se plaçoit dans un cadre imposant. On ne peut juger Fontenelle sans toucher aux deux plus belles époques de l'esprit humain. Né dans le moment du plus grand éclat du siècle des Arts, Fontenelle n'eut rien de commun avec tous ces grands Hommes, au milieu desquels s'écoula une partie de sa vie. Mort dans la plus grande effervescence du siècle philosophique, il parut présider à une révolution où il fut encore surpassé par ses contemporains. A quoi a tenu une destinée si singulière ? Voilà le piquant problême qu'offroit ce Discours. Pour le résoudre, il falloit bien étudier l'Homme & l'Écrivain, montrer l'influence qu'ils eurent l'un sur l'autre. La sécheresse de l'ordre chronologique pouvoit disparoître par une division où le sujet se seroit développé également. Nous voyons d'abord dans Fontenelle un Bel-esprit, le Bel esprit devient ensuite

un Philosophe, le Philosophe chez lui achève l'Écrivain; l'Écrivain & le Philosophe se confondant avec l'homme, le montrent tout entier. Le sujet pris ainsi, offroit quelque chose de vif & de noble, qui s'agrandissoit par le double lointain des deux beaux siècles auxquels il s'unit de toutes parts; il admettoit donc la verve du style oratoire, même en en excluant les formes & la marche. On peut regretter que ce plan, qui se présentoit assez facilement, n'ait pas été saisi par un Écrivain digne de le remplir. Nous aurions à comparer deux Ouvrages d'un genre opposé, qui, en offrant chacun les beautés qui leur sont propres, auroient pu encore se relever & s'embellir par leur contraste.

M. Garat a conçu son Discours sur un autre plan. Il a vu que c'eût été manquer au goût, à la raison, à la justice, à l'attente de l'Académie & du Public, que de ne pas faire un examen sincère des défauts & des beautés de Fontenelle, que c'étoit trop peu de ne pas louer ses mauvais Ouvrages, qu'il importoit d'attaquer des défauts qui ont séduit & qui pourroient séduire encore; & il a cherché dans le ton de son Discours la dignité d'une sorte de jugement sur un Écrivain d'une grande renommée, d'un jugement porté dans le premier Corps Littéraire de la France, &, en quelque sorte, en son nom. Pour juger Fontenelle, il falloit donc toujours employer la discussion; mais elle pou-

voit recevoir de l'éclat & du mouvement par le tableau des objets ſur leſquels le talent de Fontenelle s'eſt exercé, & par la comparaiſon des talens avec leſquels il a rivaliſé. Alors le ſujet offroit peu d'émotions pour l'âme, mais beaucoup de vûes pour l'eſprit. Avec un ſujet ſi varié & un talent ſi fécond en idées, M. Garat ne pouvoit guères ſe réſoudre à faire des ſacrifices : auſſi, loin d'affecter la préciſion, il étonne au contraire par ſon abondance. Cette manière de voir & de ſentir a produit un Diſcours qui, en général, a plus encore les formes que les effets de l'éloquence, qui garde toujours un ton élevé, lors même que les penſées ne ſont que fines, qui marche plutôt dans un calme impoſant qu'avec une rapidité brillante, qui ne reſſemble pas plus aux autres éloges de l'Académie Françoiſe, qu'à ceux de l'Académie des Sciences, & qui eſt proprement une diſſertation oratoire, non ſeulement ſur les Écrits & la perſonne de Fontenelle, mais encore ſur tous les objets de littérature & de philoſophie qu'a traité Fontenelle. Ce plan avoit de grands avantages pour amener de grandes beautés ; mais il pouvoit affoiblir l'intérêt ; car chaque eſpèce d'Ouvrage a le ſien.

Dans le deſſein que j'ai de m'arrêter tour-à tour ſur les beautés & les défauts qui me frappent dans le Diſcours de M. Garat, je l'examinerai ſous trois aſpects : l'appréciation du ſujet, l'ordonnance de l'Ouvrage & le ſtyle.

Bien des gens croyent que le suprême mérite dans un éloge, est d'exagérer habilement le mérite du Héros, de passer avec encore plus d'adresse sur les taches de sa vie, les imperfections ou les écarts de son génie. C'est à ces endroits qu'ils observent l'Orateur avec le plus de soin. S'ils le voyent parler en homme libre, ne rien dissimuler, quelquefois même blâmer ouvertement, ils crient à la mal adresse, à la disconvenance, quelquefois même au scandale. J'ai vû des personnes, qui ont d'ailleurs du goût & de la raison, sérieusement révoltées des restrictions que M. Garat a mises souvent à la plus vive admiration que Fontenelle ait jamais excitée. Ainsi, les serviles ménagemens de nos mœurs veulent régner jusques dans la philosophie & l'éloquence; nous recherchons encore les formes de la flatterie dans la distribution de la gloire. Comment peut-on à ce point aimer le faux & s'effaroucher du vrai? Qui a-t'il donc de noble & d'utile dans ces éloges que l'on décerne aux grands Hommes, si la justice n'y préside pas? Quelle confiance prendrai-je dans votre admiration, si elle ne me gagne pas par des tons de vérité, si vos plaintes & vos reproches ne la suspendent pas quelquefois? Et quelle vie n'a ses fautes? Quel mérite n'a ses taches? Je dirai plus; si l'objet proposé en éloge méritoit plus de blâme que de louange, ce seroit le blâme qu'il faudroit lui prodiguer, pour ne manquer ni au goût ni à la vertu. Il est vrai

qu'alors il faudroit effacer le mot d'éloge. Et pourquoi ne le quitteroit-on pas dans tous les cas ? Il sent encore trop l'adulation; il diminue l'autorité de la vraie gloire; il embarrasse quelquefois l'Écrivain; il dissimule au Public l'espèce d'Ouvrage que lui même desire & qu'il doit juger. C'est donc un mérite essentiel dans le Discours de M. Garat, que d'être un jugement plutôt qu'un panégyrique; & ce mérite, trop rare dans les éloges, devoit sur tout commencer à celui de Fontenelle. Voyons comment l'Auteur a apprécié cet Écrivain. Je combattrai souvent ses avis; quelquefois je lui reprocherai de s'être mal à-propos écarté de l'opinion générale; d'autres fois j'examinerai s'il n'y auroit pas eu plus de justesse à en établir une contraire : il sera aisé, sans que je les marque, de distinguer ces divers objets.

Il faut bien que je commence par de grands éloges, puisque le premier morceau du Discours me paroît excellent; l'exorde est une vûe ferme & noble sur tout le sujet; il annonce de plus le genre d'idées, la marche de Discours & le ton de style qui doivent régner dans tout l'Ouvrage.

« Qu'est ce que *Fontenelle?* Est-ce un bel-» esprit, est-ce un homme de talent, est-ce » un homme de génie ? Sa longue carrière a » été partagée presqu'également entre deux » siècles, celui des Arts & celui de la Phi-» losophie. Dans le premier, Fontenelle a » eu pour ennemis & pour détracteurs, les

» premiers Écrivains de la Nation, les arbi-
» tres du goût, les Racine, les Boileau, les
» la Bruyère; dans le second, Voltaire,
» Montesquieu, les premiers génies de la
» France, l'ont mis au rang des grands Hom-
» mes, & il n'a eu pour ennemis & pour
» détracteurs que ceux qui le sont de tous
» les noms célèbres, de toutes les réputa-
» tions éclatantes. La postérité semble rester
» encore indécise entre l'opinion de deux
» siècles; & c'est à vous, Messieurs, qu'il
» appartenoit de dicter ses arrêts, de fixer
» la place de Fontenelle entre toutes les re-
» nommées Littéraires. En lui décernant un
» éloge public, c'est sans doute un jugement
» que vous avez demandé; mais être jugé en
» votre nom dans cette assemblée solemnelle,
» c'est déjà un honneur qui n'a pu être ac-
» cordé qu'à un Écrivain du premier ordre.
» Ainsi, chez un peuple fameux dans l'anti-
» quité, par ses loix & par ses usages, la
» cendre seule des Rois étoit soumise à ce
» Tribunal suprême, qui accordoit ou refu-
» soit les honneurs du mausolée. Dans ces
» lieux, pleins du nom & de l'autorité de
» Racine & de Boileau, en louant Fonte-
» nelle, je croirai parler toujours en leur
» présence; mais c'est par mon courage à
» dire la vérité, que je leur témoignerai sur-
» tout mon respect. Heureux sans doute le
» Panégyriste d'un homme célèbre qui, ne
» voyant aucune tache dans le talent qu'il
» va louer, peut se livrer tout entier au

» sentiment si doux de l'admiration & de la
» reconnoissance; qui, retraçant une gloire
» chère à tous les cœurs, respectée des
» goûts les plus divers, réveille facilement
» des impressions gravées dans toutes les
» âmes, & voit la sensibilité d'une Nation
» entière prête à suppléer à tout ce qui peut
» manquer à son éloquence! Heureux en-
» core celui qui, voyant dans un esprit su-
» périeur des fautes que la haine & l'envie
» ont exagérées, que l'esprit de secte &
» l'amitié ont voulu dissimuler, s'avance au
» milieu des enthousiastes & des détracteurs,
» pour faire, avec candeur & avec vérité, le
» partage de ce qu'on lui doit d'estime &
» de reproche, le blâme quelquefois sans
» ménagement, pour acquérir le droit de
» le louer sans réserve! Je m'attacherai sur-
» tout, dans cet éloge, à tracer ce tableau
» unique dans notre Littérature, d'un Écri-
» vain qui, au moment où tous les Arts
» sont parvenus à la perfection, séduit sou-
» vent le goût par ses défauts, l'étonne &
» le blesse quelquefois par ses beautés même,
» échappe toujours, par son extrême ori-
» ginalité, au jugement de toutes les règles
» connues, & n'a pu être apprécié que par
» de nouveaux principes & un nouveau
» siècle de lumières. Sa vie, dans la morale,
» paroîtra une espèce de phénomène, com-
» me ses Écrits dans la Littérature. Il éton-
» nera le Philosophe par le caractère de ses
» vertus, comme l'homme de goût par celui

» de ses Ouvrages. Quels que soient les sentimens & les opinions de ceux qui écouteront le Panégyriste de Fontenelle, il n'est personne qui ne doive s'intéresser à son éloge : la prévention qui méconnoît son mérite, & celle qui l'exagère, doivent être également attentives ; car si la gloire est le trésor le plus précieux dont disposent les Nations, si elle fait naître les talens qu'elle récompense, il est de l'intérêt de tous les hommes qu'elle soit dispensée avec équité. »

En entrant dans son sujet, l'Orateur commence par tracer un tableau de la Littérature au moment où Fontenelle a commencé d'y paroître. On a reproché à ce morceau de n'avoir pas la magnificence des objets & la nouveauté des réflexions que promettoit l'examen d'un Écrivain Philosophe. Je trouve de la vérité dans ce reproche. Mais je ne puis me refuser à détacher de ce morceau quelques lignes, où l'on reconnoîtra des observations aussi neuves que bien énoncées.

« Du milieu de tous ces chef-d'œuvres des Arts, qui, en peignant l'homme & la nature, apprenoient à les connoître, commençoit déjà à sortir une philosophie ennemie des abstractions & des systêmes, fondée, comme les talens de l'imagination, sur l'observation & l'expérience de nos sentimens : déjà l'on prévoyoit le moment où les Sciences alloient prendre quelque chose de l'éclat des beaux Arts, où la

» gloire du Philosophe seroit aussi brillante
» & aussi répandue que celle de l'Orateur &
» du Poëte. »

On sait que Fontenelle a écrit dans presque tous les genres de Littérature, & qu'il n'a commencé à se montrer un Écrivain supérieur qu'en se bornant aux Écrits d'un Littérateur Philosophe & d'un savant homme d'esprit. Comment a-t'il pu se méprendre à ce point, & si long-temps sur sa vraie destination ? C'est une question très piquante, & que l'Auteur a très-bien développée & décidée. Ce morceau me paroît traité avec une métaphysique excellente, mais qui n'est peut-être pas assez rapprochée du commun des Lecteurs. J'aurai tant d'autres morceaux à citer, que je ne puis le rapporter ici. Je prie les Lecteurs qui mettent quelqu'intérêt à la discussion qui m'occupe, de juger entre l'Auteur & moi, en me suivant dans l'examen de ce Discours.

L'examen de cette question conduit l'Auteur à ce résultat.

« Fontenelle, dont l'esprit sage conçoit
» une ambition si hardie, donnera un exem-
» ple mémorable de la vérité qu'il a mé-
» connue. On le voit, dans ses Écrits, ap-
» procher par degré de la perfection, à me-
» sure que les genres & les objets qu'il
» traite exigent moins de sensibilité & plus
» de réflexion ; ne mériter aucun éloge
» comme Poëte ; joindre à des paradoxes
» qui ne sont qu'ingénieux, des vûes neuves
» & profondes, en écrivant sur la poéti-

» que, sur la morale & sur l'histoire; & » ne montrer enfin toute l'étendue, toute » la justesse & tous les caractères de son » esprit, que lorsque, sortant de lui même, » où il rencontre toujours des bornes dans » les bornes de ses passions, il cherche sa » gloire dans l'étude de la Nature, qui n'a » point de limites, & qui est toute entière » sous ses yeux. »

Sans l'avoir marquée, l'Auteur a suivi la marche que le sujet même indiquoit. Il commence par s'arrêter sur les différentes poésies de Fontenelle, qui ne sont que des productions de bel esprit. On pouvoit les considérer en masse; M. Garat n'a pas dédaigné de s'arrêter long-temps sur les deux parties principales, les Opéras & les Églogues.

Il en fait une critique pleine de goût & d'esprit; mais ensuite ne les loue-t'il pas excessivement?

J'ai essayé plusieurs fois de lire les Opéras. J'avoue que, ne portant d'autre intérêt dans cet examen que mon plaisir, & ne le trouvant jamais, je n'ai point achevé. Je ne suis donc pas en droit de leur contester toutes les brillantes qualités que M. Garat y a vûes; mais il me semble qu'il n'en a convaincu personne; & alors il est fort à craindre qu'il ne se soit trompé.

J'ai les mêmes choses à dire sur le morceau des Églogues. Toujours une excellente critique des défauts; ensuite des éloges qui me paroissent outrés. J'avoue bien que dans

les dix Églogues de Fontenelle, il y en a trois ou quatre qui ont un fonds très piquant & de très-heureux détails. M. Garat les loue sur-tout *pour l'invention toujours agréable des sujets, & le dessin toujours ingénieux & simple de l'action*, & il prouve très bien ces louanges par le tableau qu'il trace des scènes qui forment ces Églogues. Mais il ne dit pas assez combien l'absence continuelle d'imagination & de sensibilité détruit l'effet de ces scènes, & combien ces Ouvrages, n'ayant jamais qu'un mérite qui ne leur convient pas, restent au-dessous de ceux qui ont été produits par le vrai talent. Il seroit injuste sans doute de ne pas aimer beaucoup de choses dans les Églogues de Fontenelle. Mais peut-on les appeler *des Ouvrages charmans?* Est-il vrai encore qu'il y ait dans ces Églogues un si grand mérite philosophique? Que Fontenelle ait découvert *tant de traits nouveaux & presque imperceptibles dans l'amour..... de ces plaisirs que les âmes passionnées laissent perdre dans la foule ou dans les transports de leurs jouissances. Est-il vrai que Fontenelle rappelle des faits qu'on avoit oubliés, des sensations qu'on n'avoit jamais démêlées; que les sentimens de Fontenelle soyent des apperçus profonds*, &c. Je viens de relire ses Églogues; plusieurs m'ont plu beaucoup; jamais elles ne m'ont intéressé, encore moins charmé; j'y ai remarqué une foule de choses très-fines, très-ingénieuses, quelques traits qui ont vraiment de la grâce, & même

de la poésie; mais je n'en ai reçu aucunes de ces impressions que M. Garat vient d'exprimer.

Je trouve dans cet endroit du Discours des idées d'une métaphysique si fine, que je serois fort tenté de les croire fausses. *Il est des momens où les âmes les plus sensibles, fatiguées de leurs passions, en aiment mieux l'histoire, qui les fait réfléchir avec intérêt, que le tableau énergique qui les remue & les agite encore.* Voilà, selon l'Auteur, pourquoi Fontenelle peut plaire encore après Téocrite & Virgile. Cette explication me paroît amenée de bien loin. Si Fontenelle plaît quelquefois, c'est par des traits qui se rapprochent du langage des vrais Poëtes:

Elle m'eut en fuyant dit quelques mots tout bas
Avec sa douce voix & son doux embarras.

Voilà de la grâce de La Fontaine.

Quand il peint ainsi l'impatience amoureuse d'un Berger:

Quel siècle jusqu'au soir! il mesure des yeux
Le tour que le soleil doit faire dans les cieux;
Il faut que sur ces monts ce grand astre renaisse,
S'élève lentement & lentement s'abaisse.

Dans ces beaux vers, il y a quelque chose de Virgile. Dès qu'il rentre dans le ton qui lui est propre, il plaît d'une autre manière, & il plaît moins. Il ne retrace plus les sentimens où l'homme retrouve son cœur, & alors il ne dit plus rien

pour les âmes ſenſibles. Je ne conçois pas trop comment il les délaſſeroit par l'hiſtoire des paſſions, ſans les remuer par leur tableau. Il me ſemble que dans les âmes ſenſibles, tout ce qui rappelle les paſſions les réveille, que dans leurs cœurs, les réflexions qu'elles amènent ne vont jamais ſans les mouvemens qu'elles excitent. Cette idée de M. Garat me paroît manquer de juſteſſe; mais elle manque peut être encore plus d'intérêt. Elle ne pouvoit venir qu'à un homme de beaucoup d'eſprit; mais le goût veut que l'on rejette ſouvent des idées où l'eſprit riſque au moins de paroître avoir abuſé de lui-même. J'ai cru devoir inſiſter ſur ce défaut, parce qu'il me ſemble qu'il eſt aſſez fréquent dans le Diſcours de M. Garat. Chacun trouve dans ſes plus heureuſes facultés la ſource de ſes fautes; & c'eſt du trop d'eſprit que M. Garat a le plus à ſe garder.

Ce morceau des Églogues eſt celui du Diſcours qui a trouvé le plus de Cenſeurs; je ſerai forcé d'y revenir, lorſque j'examinerai l'ordonnance du Diſcours.

J'arrive avec M. Garat aux *Dialogues des Morts*. C'eſt l'Ouvrage de Fontenelle, qui me paroît avoir les plus eſſentiels défauts & mériter le moins de grâce. Loin de juſtifier l'eſpèce d'eſtime que quelques perſonnes leur conſervent, je crois qu'il importe de la détruire. Quel mérite peut-on trouver en effet à un Livre qui ne reproduit les grands perſonnages & les grands événemens que pour

les

les dégrader, qui ne les rapproche que par les rapports les plus forcés, les plus choquans, & ne tire de ces rapprochemens que les plus frivoles résultats; un Livre dont le plan est tout dramatique, & où les caractères les plus imposans & les plus variés ont perdu toute majesté, & paroissent jetés dans le même moule; où l'Auteur, ne pouvant s'élever à leur ton, n'a pas craint de les ravaler au sien; un Livre enfin où l'on ne trouve jamais ni sensibilité, ni imagination, ni une vraie & noble philosophie, où tout l'esprit même qui y brille n'a rien de bien distingué, & n'est qu'un vice de plus? Il est à remarquer que c'est celui des Écrits de Fontenelle où l'on rencontre le moins de ces choses si habilement apperçues & si heureusement exprimées. Mais je prends ici une peine inutile. Personne n'en a mieux marqué tous les défauts que M. Garat. Comment a t'il pu ensuite y admirer tant de choses?

Il parle d'abord de *la vigueur & de l'étendue* qu'on apperçoit dans le dessin général de ces dialogues. Faire entrer les morts illustres en conférence dans les Champs Élysées, ne me paroît avoir rien de merveilleux, sur-tout après que cette idée avoit déjà été réalisée par Lucien. C'est dans la manière dont ils seroient mis en scène que consisteroit l'invention; mais Fontenelle a manqué à tout dans ce point; je m'en rapporte sur ceci à la critique même de M. Garat.

Voyez encore ce qu'il ajoute : *Ces rapprochemens si inattendus, qui font naître des idées si nouvelles, ne sont pas seulement les artifices d'une composition ingénieuse, mais le coup-d'œil d'un esprit vaste, qui saisit des rapports & des vérités aux plus grandes destinées.* Cet éloge ne seroit pas indigne des Lettres Persanes ; & il est donné aux Dialogues des Morts !

Il se joue de la raison humaine, l'ébranle, la fait chanceler sur ses maximes les plus incontestables, l'arrache quelques instans de tous ses fondemens, non pour la renverser, mais pour la faire sortir d'un repos où elle devient stérile, pour la porter plus loin, & lui donner de plus solides appuis. Si quelqu'un vouloit juger de l'Ouvrage de Fontenelle d'après cette idée, il pourroit s'attendre à y trouver un Écrivain plein de verve dans le style, d'audace dans les idées, de forces & de ressources pour tout renverser & tout reconstruire. S'il venoit ensuite à ouvrir le Livre, il me semble qu'il trouveroit terriblement à rabattre. J'ose dire que ce Livre méritoit toute la colère des grands Écrivains du siècle de Louis XIV ; il les autorisoit en quelque sorte à prononcer une malédiction sur le talent de l'Auteur. Aussi s'est il élevé depuis à une autre manière de voir & de peindre les objets, & c'est pour cela qu'il s'est placé tout à côté des hommes du premier ordre. Il y avoit quelque chose à louer dans cet Ouvrage, mais ce n'étoit pas les dialogues, c'est la cri-

tique qui en est faite dans le *Jugement de Pluton.* Fontenelle seul étoit peut-être capable de se charger d'écrire lui même tous les reproches qu'on lui faisoit ; ce n'est pas qu'il les méprise, il paroît au contraire en sentir la force & la justesse ; néanmoins il les écrit, il en fait une partie de son Ouvrage même ; il emploie tout son esprit à les bien saisir, à les bien rendre ; il ne s'y épargne pas ; il s'attaque jusques dans les endroits les plus sensibles ; il s'attaque & il ne se défend pas. Éclairé & animé par la critique des bons juges qu'il avoit indignés, en exprimant les plaintes des Héros contre les idées & les discours qu'il leur a prêtés, il conçoit mieux leur âme & leur génie, & cette fois il n'est pas toujours indigne de les faire parler. Ce courage, ou cette indifférence de l'Auteur, me paroissent un des traits les plus remarquables du caractère de l'homme.

Désormais M. Garat va être plus à son aise ; il n'aura plus que de bons Ouvrages à apprécier.

Je passe sur le morceau où il examine ensemble *l'Histoire des Oracles*, *l'origine des Fables*, *les Réflexions sur la poétique*, & le petit Traité *du Bonheur*. Le jugement qu'il porte sur tous ces Ouvrages, quoique moins développé, n'en est ni moins profond ni moins juste.

Le Livre *des Mondes* demandoit un morceau plein d'idées & d'imagination. M. Garat remplit ici l'attente de son Lecteur. Mais il

me semble qu'il n'a pas fait des critiques, qu'un Écrivain aussi digne que lui de defendre les vrais principes des Arts, ne devoit pas omettre. Qu'on me permette de dire encore ici ma pensée.

Je suis bien loin d'attaquer la brillante réputation dont jouit encore cet Ouvrage, de contester l'utilité de son dessein & l'agrément de son exécution. Sans doute c'étoit une belle & heureuse idée que celle d'apprendre aux gens du monde qu'ils pouvoient pénétrer dans les Sciences, & aux Savans comment ils pouvoient se faire entendre des gens du monde ; & jamais on n'a porté plus de clarté, de précision & d'élégance dans le développement d'une Science qui n'avoit su encore s'exprimer qu'avec des termes de mathématiques. A ces deux égards, *les Mondes* doivent rester comme un des bons Livres de notre Littérature; mais ce Livre, en donnant un bon exemple, n'a t'il pas donné un mauvais modèle ?

Pour que les Loix de l'Univers ne restent plus *aussi cachées dans les Sciences que dans le sein même de la Nature*, suivant une belle expression de M. Garat, il faut leur prêter la langue ordinaire, & sur-tout les simplifier par une logique plus nette, par une méthode plus facile: c'est ce qu'a fait admirablement Fontenelle. Pour nous les rendre agréables & intéressantes, il faut les parer des couleurs de la poésie, les animer des mouvemens de l'éloquence. Voilà le seul embellissement qui

leur convienne ; & c'est ici où Fontenelle a fait une méprise dangereuse. Son sujet *des Mondes* admettoit de hautes idées, de riches images, il permettoit un style vif & majestueux. Quel est le ton que Fontenelle y a porté ? Celui d'une froide galanterie. Il met en scène deux Interlocuteurs, un Philosophe & une femme. Mais le Philosophe, au lieu d'élever son âme par la magnificence des objets qu'il décrit ; n'ose en parler avec la dignité qui leur est propre ; il se fait un bel esprit de toilette, pour parler du mouvement des astres ; cette femme, à qui il pouvoit donner une envie de connoître, d'autant plus intéressante, qu'une femme dans ce temps étoit souvent obligée de l'immoler à un sot préjugé, cette femme, dont l'imagination, la sensibilité même pouvoient s'exalter au milieu des augustes révélations d'une Science toute poétique & toute religieuse, à peine daigne t'elle s'intéresser aux Loix de l'Univers. Elle les cherche avec une curiosité avide, elle les pénètre avec une sagacité rare ; mais elle ne sait jamais les admirer ; elle semble n'avoir cherché qu'une nouvelle occasion de ce froid badinage, qui est le ton dominant de la Société. N'est-ce pas là plutôt dégrader les Sciences que les orner ? Si le sublime Auteur de l'Histoire Naturelle avoit pris ce ton & ce style, auroit-il mérité sa gloire, ou plutôt n'auroit il pas tout gâté dans les Sciences & dans la Littérature ? Je le répète, les orne-

mens que l'on prête aux Sciences doivent être dignes d'elles, ou elles doivent les rejetter. Voici comment, quelques années après la publication *des Mondes*, un Savant commençoit une dissertation sur l'Astronomie.

« Quand l'Astronomie ne seroit pas aussi » absolument nécessaire qu'elle l'est pour la » Géographie, pour la Navigation, & même » pour le Culte divin, elle seroit infiniment » digne de la curiosité de tous les esprits, par » le grand & le superbe spectacle qu'elle » leur présente. Il y a dans certaines mines » très-profondes des malheureux qui y sont » nés, qui y mourront sans avoir jamais vû » le soleil. Telle est à peu près la condition » de ceux qui ignorent la nature, l'ordre, » le cours de ces grands globes qui roulent » sur leurs têtes, à qui les plus grandes » beautés du ciel sont inconnues, & qui » n'ont point assez de lumières pour jouir » de l'Univers. Ce sont les travaux des Astronomes qui nous donnent des yeux, & » nous dévoilent la prodigieuse magnificence » de ce monde, presque uniquement habité » par des aveugles. »

Voilà le langage qui honore les Sciences en les expliquant mieux. Veut-on maintenant connoître l'Auteur de ce morceau? C'est Fontenelle lui-même, lorsqu'enfin il se fut élevé au-dessus des prétentions du bel-esprit, & qu'Interprète des Sciences, &

entre-elles & envers le Public, son génie se fut épuré & agrandi dans leur commerce.

La suite à un autre Mercure.

Balance de la Nature, par Mlle le Masson le Golft. A Paris, chez Barrois l'aîné, Libraire, quai des Augustins.

Un Ouvrage qui, par une marche aussi facile qu'agréable, nous met à même de comparer & juger les principaux objets de la Nature, ne peut manquer d'être favorablement accueilli; il trouvera même des partisans parmi ces êtres privilégiés pour qui la Nature n'a rien de caché: en concourant à l'avancement des Sciences, on acquiert des droits à la reconnoissance de ceux qui les cultivent avec le plus de succès. Tel est l'Ouvrage publié par Mlle le Masson le Golft. La Balance de la Nature, au premier coup-d'œil, n'a l'air que d'un amusement; il cache sous cet extérieur modeste beaucoup d'intérêt; il prépare au grand Livre de la Nature, en ce qu'il soustrait à nos yeux le dédale effrayant du systême, jusqu'au moment où, pénétrés de ses beautés, nos idées s'agrandissent, notre âme s'élève & le courage ne nous abandonne plus. Mais comment balancer le mérite de chacun des principaux objets que la Nature nous présente avec une admirable profusion? Chacun a sa manière de voir & de juger; les productions

de la Nature n'ont point une égale beauté, mais chacune a sa beauté particulière; la culture, le climat jettent entre elles des différences considérables : tout est prévu par Mlle le Masson. Quelques détails suffisent pour faire voir que l'idée d'une Balance de la Nature exigeoit, pour être réalisée, toute la finesse & la délicatesse du sexe auquel appartient notre Auteur.

Cet Ouvrage embrasse les principaux objets des trois règnes. Cédant par des raisons particulières à des difficultés qu'elle étoit bien faite pour applanir, l'Auteur nous a privé du tableau de l'homme qu'elle avoit esquissé, & qui ne pouvoit qu'être fort intéressant sous ces quatre rapports, *beauté*, *bonté*, *esprit* & *savoir*. Les quadrupèdes sont donc le premier objet de cet Ouvrage; les oiseaux, les poissons & les insectes le second; viennent ensuite les végétaux, distingués en *arbres*, *fleurs* & *fruits*; dans le règne minéral on a choisi de préférence les pierres précieuses & les métaux. Les quadrupèdes se considèrent par *la forme*, *la couleur* & l'*instinct*. Parmi ces trois rapports, quoique tous également bien traités, il en est un, *la couleur*, qui fait l'éloge des connoissances de Mlle le Masson; les couleurs servent bien à distinguer les objets & à les caractériser d'une manière particulière; mais nous ne voyons pas toujours ces couleurs telles qu'elles sont, en considérant l'objet qu'elles décorent; comment donc établir le degré relatif de beauté

par *sa couleur?* L'Auteur réfléchissant à l'influence de la lumière sur les couleurs, & examinant ce qu'elles deviennent entre les mains du Peintre, en fait la plus heureuse application à sa Balance. *Une couleur peut être apperçue*, dit l'Auteur ; *ou telle qu'elle est, ou éclairée du soleil, ou dans une demi-teinte, ou même dans une ombre légère ; elle peut encore recevoir des altérations ou un nouveau degré d'intensité par la réflexion des corps voisins. La lumière réfléchie d'un corps pourpre sur un blanc, le teint en couleur de rose ; & si l'un & l'autre étoient cerise, les reflets réciproques rendroient la couleur beaucoup plus belle qu'elle ne l'est en effet. Les couleurs reçoivent encore un degré de beauté différent, à raison de l'état actuel des surfaces plus ou moins lisses. La transparence y occasionne aussi des différences sensibles ; elles reçoivent encore un nouvel éclat de la comparaison que l'œil en fait avec les couleurs voisines.* L'Auteur n'a donc point seulement égard à la couleur propre des objets, elle considère *si cette couleur réfléchit plus ou moins de lumière ; si, lorsqu'elle reçoit plus ou moins d'ombre, elle conserve une partie de sa beauté, de son intensité, de sa fraîcheur, de sa suavité, de son moëlleux, ce qu'elle vaut auprès d'une autre & réciproquement.*

Les oiseaux sont considérés par la *forme* & la *couleur ;* le poisson par la *forme*, la *couleur* & la *saveur.* On sait que la forme & la couleur du quadrupède n'est pas celle de

l'oiseau ; celle de l'oiseau ne ressemble en rien à celle du poisson, que chacun a sa beauté: nouveaux obstacles à la Balance de Mlle le Masson. Tout est apprécié de la manière la plus satisfaisante. La beauté des poissons, combinée de la forme, est encore un des plus agréables endroits de cet Ouvrage. Parmi les habitans de la mer, les principaux *mollusques* n'ont pas été oubliés ; êtres singuliers, dont nous devons la connoissance au savant Abbé Dicquemane.

Les coquillages sont appréciés par la *forme* & la *couleur* ; la régularité fait la beauté de la *forme*, & la richesse apparente la beauté de la *couleur*. Les insectes ajoutent à la forme & la couleur, l'*industrie*. Les arbres se distinguent par la *grandeur*, la *forme*, la *couleur* & l'*utilité de leur bois* ; les fleurs, par leur *forme*, la *couleur* & l'*odeur* ; les fruits ont de plus la *saveur*. Tout y est discuté d'une manière si satisfaisante & si utile aux Amateurs, qu'on peut regarder comme réunis dans la Balance de la Nature, le *sentiment* & l'*instruction*, caractères imprimés aux Ouvrages du sexe aimable chez qui la Beauté n'est que le moindre avantage.

L'Ami de la Société, suivi de l'Éloge de Suger, par M. l'Abbé Percheron, Professeur au Collège Royal de Chartres, avec cette Épigraphe, tirée de l'Ouvrage même : *Soyez gais & l'Univers est à vous.* A Paris, chez Savoye, Libraire, rue S. Jacques.

Cette Brochure, qui est dédiée à Mlle de Luxembourg, est composée de plusieurs morceaux : un Discours sur l'Esprit de Société, un sur l'Émulation, un Éloge de la Gaîté, un de l'Enfance ; deux Lettres, dont l'une adressée à un ami devenu Misantrope, & l'autre à une mère, sur la mort de l'une de ses filles ; six Dialogues, qui traitent de physique, de conquêtes, de factions, de la louange, du silence, & un éloge de l'Abbé Suger.

A n'en juger que par le titre ou par l'épigraphe du Livre, on pourroit le croire fort gai, & l'on se tromperoit assurément beaucoup. Les differens Discours & Dialogues qu'il renferme ont été sans doute composés pour des exercices publics au Collège de Chartres ; & l'on pourroit soupçonner même que l'éloge de l'enfance a été fait pour des enfans du plus bas âge.

Dans le Discours sur l'esprit de Société, l'Auteur examine ce qui a rapproché les hommes les uns des autres, & il observe que les besoins moraux n'y ont pas moins

contribué que les besoins physiques. Il peint ensuite la société, c'est-à-dire, les cercles ou assemblées auxquels nous avons donné ce nom. Il dit quel est l'esprit que l'on y doit porter pour être agréable & y trouver de l'agrément. Sa morale est indulgente, & propre à inspirer une bienveillance universelle. Par exemple, en recherchant quels sont les obstacles que les hommes opposent à l'esprit de société, M. l'Abbé Percheron nous dit que c'est « l'égoïsme, la hauteur dans les » procédés, l'opiniâtreté dans les sentimens, » trop de rigueur dans la défense de ses » droits, trop d'apprêté dans l'humeur, la » rivalité qui règne entre les différentes con- » dition qui partagent la société, le pen- » chant pour la satyre...... Ne considérons » jamais nos semblables que sous le plus » beau point de vûe, & nous nous accou- » tumerons à les regarder comme parfaits, » ou du moins leurs défauts & leurs imper- » fections feront sur nous moins de sensa- » tion. C'est dans l'ordre de la Nature, » c'est notre intérêt propre. Ne portons- » nous pas tous des défauts & des imper- » fections dans la société? Quel avantage ne » résulteroit il pas de cette indulgence mu- » tuelle? Chaque individu, en se voyant » estimé & considéré au delà de ses préten- » tions, contracteroit l'obligation de deve- » nir plus parfait. » Ce seroit mal saisir les idées de M. l'Abbé Percheron, de conclure que l'homme deviendra meilleur dès qu'il

ſaura qu'on lui paſſe tout. Ce n'eſt point à force de flatter les vicieux qu'on les fait renoncer aux vices.

Dans l'Éloge de la gaîté, M. l'Abbé Percheron décrit bien moins les effets qu'elle produit ſur le cœur & ſur l'eſprit que ce qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'elle y produiſît. Il peint l'homme gai tel qu'il devroit être, & non tel qu'il eſt communément; & pour former des hommes gais, il donne un conſeil qu'on ne pourroit ſuivre ſans beaucoup de difficultés. « Mères de familles, appliquez-» vous, dit-il, à corriger l'humeur de vos » enfans, & ſur tout dans le ſexe. Accoutu-» mez-les de bonne-heure à la gaîté. S'ils pa-» roiſſent devant vous avec un ſourcil fron-» cé, avec un front ſillonné par la triſteſſe, » banniſſez les de votre préſence; qu'ils ne » reparoiſſent devant vous qu'avec un viſage » ſerein, la joie dans les yeux, le rire ſur » les lèvres. Il faut les tracaſſer, les railler; » les contredire pour rompre leur humeur. » Ne ſouffrez-pas en eux le moindre petit » nuage, le moindre caprice; c'eſt le plus » grand ſervice que vous puiſſiez leur rendre » pour la vie ſociale. »

L'Auteur n'a pas ſans doute apperçu que parmi les moyens qu'il propoſe pour établir le culte univerſel de la gaîté, il y en avoit qui pourroient faire des hypocrites.

Il met dans la bouche d'un enfant un éloge de l'enfance, qui ſuppoſe que l'enfant eſt tout-à-la-fois Orateur, Moraliſte, Natu-

ralifte, Anatomifte, Dialecticien, Politique, Jurifconfulte, & en un mot il differte dans les termes de toutes ces Sciences, relativement à fon âge, comme un enfant qui auroit vieilli dans les écoles.

Le Difcours qui fuit, & qui traite de l'émulation, eft très-propre à infpirer aux enfans l'idée des grandes chofes, & fur tout des chofes utiles.

« Ce que l'émulation fait pour l'efprit, » obferve M. l'Abbé Percheron, elle l'opère » auffi fur le cœur; à fa voix, les fentimens » s'élèvent comme les idées; comme on fait » apprécier fes femblables, on fent en même- » temps les égards qu'on leur doit. On eft » plus délicat fur les procédés, on fait fe » refpecter foi-même & refpecter les au- » tres; nos obligations s'étendent & fe mul- » tiplient à nos yeux: mille actions qu'on » négligeoit rentrent dans l'ordre des de- » voirs. »

La Lettre fur la Mifanthropie balance les avantages & les inconvéniens de la Société, &, comme de raifon, prouve que ceux-là l'emportent fur ceux-ci.

Nous ne dirons rien des autres morceaux qui compofent cette Brochure. En général, ils ne peuvent guères être goûtés que dans les Colléges.

Nous nous tairons également fur l'Éloge de Suger; le fonds & le ftyle de ce Difcours font fort au deffous du fujet, ainfi que prefque tous les morceaux qui compofent cette

Brochure, comme on a pu l'appercevoir par ce que nous en avons cité.

Nouveau Voyage Sentimental. A Londres, & se trouve à Paris, chez Bastien, Libraire, rue Saint-Hyacinthe. *in-12.*

Tout le monde connoît le Voyage Sentimental, par M. Stern, sous le nom d'*Yorik*; celui que nous annonçons sous le même titre, n'est point une suite de l'Ouvrage Anglois; & quoique inférieur en mérite, nous avons cru y voir des choses très-agréables. Il est impossible d'en rendre un compte exact qui puisse en faire connoître le fonds; chaque Chapitre n'a aucun rapport, aucune liaison avec celui qui le précède & celui qui le suit; ce sont à chaque instant de nouveaux personnages qui ne font que paroître & disparoître; tantôt c'est l'Auteur qui parle, tantôt ses personnages eux-mêmes; d'autres fois ce sont des lettres qu'on lit. Cette manière ne laisse pas que de répandre de la variété; le style est toujours analogue au fonds, & prend toutes les formes nécessaires. On trouve de la gaîté, de l'intérêt, du persifflage & de la philosophie. Nous citerons un morceau qui fera connoître la manière de l'Auteur. Il rencontre dans un voyage un Piéton qu'il interroge, & qui lui avoue qu'il est Comédien pour le moment. « — Comment pour » le moment? — Oui; car demain, s'il faut

» que je sois autre chose, je le serai. Il y a
» si long-temps que je suis convaincu que
» tous les états balancent les avantages par
» des peines.... Enfant, j'avois des bonbons
» & des tapes.... Militaire, de l'honneur &
» point de profit; Maltotier, du profit point
» d'honneur; Riche, car je l'ai été, des ja-
» loux & point d'amis; Auteur, loué dans
» un Journal, décrié dans un autre; marié
» d'abord à une jolie femme, amour & ja-
» lousie; ensuite à une laide, sécurité &
» ennui; enfin j'ai pris le parti d'être aussi
» mobile que les circonstances. Il est rare
» que j'aie dans ma poche de quoi subsister
» huit jours; & voilà dix ans que je subsiste
» comme cela, & je vous avouerai que je
» suis plus heureux que quand j'étois riche.
» Mon ventre plein, mon dos couvert, je
» n'ai plus *rien à songer*; aussi cette absence
» d'inquiétude m'a t'elle fait retrouver une
» santé qui s'étoit délabrée au sein de l'opu-
» lence. — Vous avez donc du talent? —
» Point du tout. — Cependant, pour bien
» jouer la Comédie?... — Oui, pour la bien
» jouer; mais je la joue mal. — En ce cas....
» — En ce cas je ne gagne guères. — Mais si
» vos Auditeurs s'y connoissent? — Que
» m'importe! je mets à contribution l'amour-
» propre des connoisseurs comme l'admira-
» tion des sots, & l'un me rapporte pour
» le moins autant que l'autre. — Et lorsque
» quelqu'un, trop pressé pour vous entendre,
» vous offre de l'argent comme s'il vous

» avoit entendu? — Je le refuse, parce que » je ne reçois de l'argent que quand il est le » prix de mon travail, &c..... — Touchez-» là, & continuez d'être heureux. ».

ANNONCES ET NOTICES.

La onzième Livraison de l'*Encyclopédie* est actuellement en vente. Cette onzième Livraison est composée du Tome quatrième, première Partie de la Jurisprudence; du Tome premier, deuxième Partie de la Marine; du Tome troisième, première Partie du Commerce, & du Tome deuxième, deuxième Partie de l'Histoire Naturelle, contenant la fin des Oiseaux, les Ovipares & les Serpens. Le Dictionnaire Ornythologique est terminé par le Tableau de l'ordre dans lequel on doit lire les Articles qui y sont contenus; & ce Tableau, que nous invitons les Souscripteurs à lire en entier, leur fera connoître qu'on remplit exactement les vûes & le plan qu'on s'est proposé dans cette nouvelle Encyclopédie, puisque chacun des Dictionnaires dont elle est composée peut, à la volonté du Lecteur, devenir un Traité de Science. Après l'ordre de lecture, suit l'ordre des genres & des espèces qu'ils renferment.

Le Dictionnaire d'Ornythologie, suivant le Prospectus de l'Encyclopédie, devant contenir les articles relatifs à la Fauconnerie & à la Chasse, & ces articles se trouvant en effet répandus dans tout l'Ouvrage, M. Mauduit, Auteur de toute cette partie des Oiseaux, dans laquelle il a su répandre un très-grand intérêt, & nombre de choses neuves, l'a terminée par un second Tableau sur la manière de lire ce Dictionnaire relativement aux articles de Fauconnerie & à ceux de Chasse. Les noms latins des

CXV genres, sous lesquels sont rangés les Oiseaux décrits dans ce Dictionnaire, sont présentés à la fin par ordre alphabétique.

Les animaux Quadrupèdes-Ovipares & les Serpens, par M. Daubenton, de l'Académie des Sciences, &c. forment le troisième Dictionnaire d'Histoire Naturelle. Ce Dictionnaire est précédé d'une Introduction aux Serpens, d'un Discours sur les moyens de conserver les Quadrupèdes-Ovipares, & d'autres animaux après leur mort: d'un autre Discours sur la manière de préparer & de conserver des peaux desséchées de Quadrupèdes-Ovipares & de Serpens, par M. Mauduit: d'une notice de différens Ouvrages qui traitent des Quadrupèdes-Ovipares & des Serpens, par M. Broussonet, des Sociétés Royales de Montpellier & de Londres: vient ensuite le Dictionnaire des Animaux Quadrupèdes Ovipares & des Serpens, par M. Daubenton, qui est terminé, comme celui des Oiseaux, par la manière de lire méthodiquement ce Dictionnaire des Animaux Quadrupèdes-Ovipares & des Serpens; de sorte que le Lecteur a tout-à-la-fois ou un Traité ou un Dictionnaire de Sciences. C'est à cette Encyclopédie qu'on doit l'idée ingénieuse de faire de ces Dictionnaires autant de Traités, & *vice versâ*. Par ce moyen, ils deviennent les instrumens les plus utiles de toutes les connoissances humaines. On ne peut plus dire qu'ils ne sont bons qu'à consulter. Chaque Dictionnaire, traité sous ce point de vûe, est un Traité méthodique, aussi complet, aussi parfait que le permet l'état actuel des connoissances humaines. On a même dû faire le Traité en entier, pour bien faire le Dictionnaire, le Dictionnaire n'étant que le Traité divisé par tous les mots principaux qui le composent. Cette partie des Quadrupèdes-Ovipares & des Serpens, est terminée par une Table Alphabétique des noms latins & étrangers des Quadrupèdes-Ovipares & des Ser-

gens, tirés de la Synonymie des Auteurs cités dans ce Dictionnaire.

Le prix de cette onzième Livraison est de vingt-quatre livres brochée, & de vingt-deux livres en feuilles.

La Souscription de cette Encyclopédie est toujours ouverte, & elle est du prix de 751 liv.

On peut s'adresser pour souscrire, hôtel de Thou, rue des Poitevins, N°. 17; & chez les Libraires de France & Etrangers.

Avis sur la Traduction Françoise du troisième Voyage du Capitaine Cook, actuellement sous presse; avec Privilège du Roi.

La Géographie de la moitié du Globe étoit couverte de ténèbres, lorsque l'immortel Cook a commencé ses Voyages autour du Monde. Les découvertes sans nombre de ses deux premières expéditions sont connues de l'Europe entière; la troisième a été plus heureuse encore à cet égard. On peut voir dans le Prospectus, joint à l'Avis de la neuvième Livraison, le détail de ces importantes découvertes, que l'espace ne nous permet pas de répéter ici.

L'Amirauté d'Angleterre, satisfaite de la version & de l'Édition Françoise des deux premiers Voyages de Cook, a bien voulu permettre que les Cartes, les Planches & les Feuilles du troisième nous fussent envoyées à mesure qu'elles sortoient de la presse à Londres; & M. Demeunier s'est occupé de la traduction long-temps avant que l'original parût à Londres. Au moment où l'on écrit cet Avis, il y en a plus des deux tiers d'imprimé, & les Graveurs de Paris travaillent aux Cartes & aux Planches depuis un an.

L'Édition originale a été mise en vente à Londres le 4 du mois de Juin, & épuisée en quinze

jours. Les Exemplaires ont sur-le-champ doublé de prix. Cette Édition contient quatre vingt-sept Planches ou Cartes plus magnifiques encore que celles des deux premiers Voyages. Celles de la traduction, qu'on peut voir actuellement en partie, ne seront pas inférieures, & on y trouvera de plus l'Estampe de la mort du Capitaine Cook; qui se vend séparément à Londres, & qui coûte 36 liv. La Médaille que la Société Royale de Londres a fait graver en l'honneur de ce célèbre Voyageur, & dont il n'a été frappé que cinq en or, « dont une pour le Roi de » France comme un hommage dû à son amour pour » les Sciences, à la générosité particulière qu'il a » montrée en ordonnant pendant les dernières hos- » tilités de laisser passer librement le Capitaine Cook, » sans visiter ses Vaisseaux, sans le troubler en au- » cune manière; » cette Médaille, que Sa Majesté a bien voulu confier, sera gravée au Frontispice du premier Volume. Les Personnes qui desirent se procurer cet Ouvrage, doivent se faire inscrire à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, N°. 17, & elles seront sûres d'avoir les premières épreuves.

Le Bal en Carême, Poëme de Carnaval, par M. de Miramond. Prix, 20 sols. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, près S. Yves.

Cet Ouvrage est écrit d'une manière très diffuse. Mais il y a de la facilité, & souvent des vers qui prouvent que l'Auteur peut faire mieux :

Mais les heures se règlent-elles
Sur les desirs de notre cœur ?
Non sans doute; & si les cruelles
Sont boiteuses dans la douleur,
Le plaisir leur donne des aîles.

Les Livres Classiques de l'Empire de la Chine, recueillis par le Père Noël, précédés d'Observations

ſur l'origine, la nature & les effets de la Philoſophie morale & politique dans cet Empire. 2 vol. petit format. A Paris, chez Debure, Barrois aîné & Barrois jeune, Libraires, quai des Auguſtins.

Cette Traduction, d'après une autre Traduction latine du Père Noël, aura ſans doute une ſuite. Elle ne contient encore de Confucius que deux Ouvrages, la *Science des Adultes* & le *Milieu immuable*. La morale de ce célèbre Philoſophe ne nous étoit connue que par un abrégé qu'en a publié le P. du Halde, & par les *Mémoires concernant les Sciences chez les Chinois*, dans leſquels le nouveau Traducteur trouve qu'ils ſont bien moins traduits que paraphraſés.

Les Livres de Confucius ſont ceux qu'on enſeigne dans les Écoles de la Chine; & on ne parvient aux Charges & au Doctorat qu'après avoir été ſérieuſement examiné ſur la connoiſſance de ces mêmes Livres. On doit ſavoir gré à M. l'Abbé Pluquet d'avoir recueilli & développé un ſyſtême de philoſophie morale & politique, qui régit & rend heureux depuis trois mille ans un des plus grands Empires qui ayent exiſté.

Il a mis à la tête de ſa Traduction un Diſcours Préliminaire ſur les Chinois, qui comprend un Volume entier, mais qu'on lira avec intérêt, quoiqu'il ſoit beaucoup trop long, & écrit d'un ton monotone. Le ſyſtême de la Légiſlation des Chinois y eſt préſenté avec autant de clarté que de ſageſſe; & l'on ne peut lire qu'avec un ſentiment religieux un corps de morale & de politique qui offre, pour ainſi dire, le Roman du bonheur & de la vertu.

L'Édition en eſt remarquable par la beauté du papier & du caractère.

Encyclopédie, ou *Abrégé de toutes les Sciences à l'uſage des Enfans*, nouvelle Édition, refondue, augmentée & corrigée dans toutes ſes parties,

afin de la rendre propre à l'usage des Écoles des Pays Catholiques, enrichie de dix planches en taille-douce. *in*-12. Prix, 2 liv. 10 sols relié. A Bruxelles, chez Lefrancq, Imprimeur-Libraire, & à Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins.

Nous avons déjà annoncé cet estimable Ouvrage.

L'Homme aux dix Écus, par un Enfant Trouvé. *A* Séville, chez Bride-Oison, *au Patriotisme*, 1784.

M. de Beaumarchais promet dix écus à celui qui prouvera dans un bon Libelle Anonyme, qu'il y a dans le projet de l'institution des Mères Nourrices un dessous de carte malhonnête qu'on découvrira quelque jour. C'est cette phrase qui a donné lieu au titre de la Brochure que nous annonçons. L'Auteur prétend démontrer qu'il y a une erreur dans les calculs de M. de Beaumarchais, & qu'il faudroit que le Bureau de Bienfaisance donnât au moins 18 liv. par mois au lieu de neuf.

Lettre d'un Bordelois au Père Hervier, en Réponse à celle que ce Savant a écrite aux Bordelois à l'occasion du Magnétisme Animal. A Paris, chez Delalain le jeune, Libraire, rue S. Jacques.

L'Auteur de cette Lettre se récrie beaucoup sur ce qu'un Ministre de l'Évangile, un Orateur Chrétien abuse de la confiance qu'il peut mériter à ce double titre, pour donner comme certains des faits qui peuvent être faux, & des principes qui ne sont ni prouvés ni probables.

L'Ami de l'Adolescence, par M. Berquin, deuxième, troisième & quatrième Cahiers, formant avec le premier Cahier deux Volumes de cet Ouvrage.

Le deuxième Volume contient la première Partie du Système du Monde, mis à la portée de l'Ado-

lescence. La souscription pour douze Volumes en vingt-quatre Cahiers, est de 13 livres 4 sols pour Paris, & de 16 livres 4 sols franc de port pour la Province. On s'adresse à M. Leprince, à Paris, rue de l'Université, n°. 28.

La nouvelle carrière que vient de s'ouvrir M. Berquin est plus difficile à parcourir. Ses premiers pas promettent de l'instruction & du plaisir à ses Élèves, & lui annoncent à lui-même une réussite digne de ses premiers succès.

Numéro 10 *de la quatrième année du Journal de Harpe*, par les meilleurs Maîtres. Prix, séparément 2 liv. 8 sols. Abonnement 15 liv. franc de port. A Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique, rue Traversière-Saint-Honoré.

Numéro 5 *du Journal d'Orgue à l'usage des Paroisses & des Communautés Religieuses*, par M. Charpentier, contenant quatre Hymnes pour la Circoncision, l'Épiphanie, la Purification & l'Annonciation. Prix, 4 liv. 4 sols franc de port. Abonnement 24 liv. A Paris, chez Leduc, même Adresse que ci-dessus.

Recueil des Airs & Duos des deux Tuteurs & autres petits Airs, avec Accompagnement de Harpe, par M. Grenier, Organiste & Maître de Harpe, Œuvre VI. Prix, 7 livres 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, Hôtel de Mme la Duchesse de Villeroy, rue de l'Université; Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies, & Salomon, Luthier, Place de l'Ecole.

Numéro 10 *de la troisième année du Journal de Clavecin*, par les meilleurs Maîtres. Prix, séparément 3 liv. Abonnement 15 livres franc de port. A

Paris, chez M. Leduc, au Magasin de Musique, rue Traversière Saint-Honoré.

Numéros 7 & 8 du Recueil des Airs Italiens des meilleurs Compositeurs, traduits, gravés en partition avec les parties séparées. Prix, 3 livres chaque. A Paris, chez Imbault, rue & vis-à-vis le Cloître Saint Honoré, maison du Chandelier, & Sieber, même rue, près celle d'Orléans, maison de l'Apothicaire, n°. 92.

Le Numéro 7 contient un Rondeau de M. Sacchini, très-agréable, & qui n'a point la tournure commune des Rondeaux. Le Numéro 8 est aussi un Rondeau del signor Martini.

Faute à corriger dans le Mercure précédent.

Page 200, à la nouvelle question à résoudre, au lieu de, *ou de tenir*, lisez *que de tenir*.

Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.

TABLE.

Le Ver luisant & le Roitelet, Fable, 3
Epitaphe de Mme Lobreau, 4
Charade, Enigme & Logogryphe, 5
Eloge de Bernard de Fontenelle, 7
Balance de la Nature, 31
L'Ami de la Société, 35
Nouveau Voyage Sentimental, 39
Annonces & Notices, 41

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 6 Novembre. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 5 Novembre 1784. GUIDI.

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 18 Octobre.

UN Journal Allemand rend ainsi compte de l'état actuel du commerce de Cherson.

Il n'y a peut-être pas de ville au monde qui ait joui d'une protection plus active que la nouvelle ville de Cherson située sur la Mer-Noire, entre les embouchures des rivieres de Bog & d'Ingules, & distante d'Oczakow de sept & demi-milles d'Allemagne. Dans un espace de trois ans on y a bâti près de mille maisons, mais depuis que la peste s'y est manifestée, ce nombre ne s'est point augmenté. Les maisons de commerce qui y sont établies sont les suivantes; savoir, la maison d'*Antoine & Sauron*, qui font beaucoup d'affaires pour Marseille; celle de *Fabri & Mez*, qui font le commerce du Danube; celle de *Nickelman*, qui s'occupe du commerce de Constantinople, où il tâche de rétablir la maison de *Reboul*; quelques Fournisseurs de la Couronne & environ douze Négocians Grecs. Jusqu'à présent on n'a pu pas-

venir à établir dans cette ville un commerce bien ordonné ; beaucoup d'entreprises & de spéculations mercantiles ont manqué ; dans ce nombre est celle avec le bled de l'Ukraine Polonoise. D'après les registres de douane, les marchandises entrées dans cette ville depuis sa fondation, pour le compte de particuliers, n'excédent pas la valeur de 400,000 roubles. On donne plusieurs raisons du peu de succès de ces entreprises commerciales. On dit que cette ville paroît être plus arrangée pour une place de guerre que pour une place de commerce : qu'à l'exception des magasins pour la Couronne, il n'y a point d'entrepôt où le Négociant étranger puisse déposer ses marchandises ; qu'il se trouve rarement à la rade un des cinq bâtimens affectés au commerce de cette ville ; que les postes sont dans un très-mauvais état, & que les droits d'entrée & de sortie continuent toujours à être perçus, quoique plusieurs gazettes aient faussement publié le contraire.

Non-seulement la Cour de Prusse a désavoué dans la Gazette de Berlin la copie imprimée de la Convention avec Dantzick; elle a de plus, publié l'original de cet Accord, non ratifié encore par le Sénat de Dantzick, & signé du seul Comte de *Stackelberg*.

A quelques légeres inexactitudes près, tout l'essentiel de cette convention se trouve dans la traduction que nous en avons donnée, ce qui nous dispense de traduire l'original, tel qu'il se trouve dans la Gazette de Berlin.

Elias Abesci, Grec de naissance, ayant acquis par un long séjour, & par des em-

plois de confiance à Constantinople, des notions dérobées au Public sur divers usages de cet Empire & du Serrail, les avoit rassemblées dans un Manuscrit qu'on vient de traduire en Anglois sous le titre de *The present state of Ottoman Empire.* Entr'autres détails curieux, ce livre renferme les suivans.

Le nombre des esclaves ou femmes du Grand-Seigneur actuel est de 1600 : chacune a son lit à part. Le nombre dépend de la volonté seule du Sultan régnant ; Selim en avoit 2000, & le Sultan Mahomet seulement 300. Elles vivent dans la partie la plus retirée du Serrail, dont un côté a vue sur les jardins, & l'autre sur la mer de Marmora. Depuis que le Czaar Héraclius n'envoie plus de la Géorgie le tribut de filles, ce sont des Pirates qui recrutent pour le Serrail, ils cherchent à les prendre en Circassie ; ils les choisissent fort jeunes, dès qu'elles annoncent de la beauté. On leur enseigne à broder, à danser, à chanter ; elles n'ont personne pour les servir : ce sont les jeunes qui servent les plus anciennes. Quoique le Sultan soit fort despotique, il arrive rarement qu'il enfreigne les loix du Serrail ; ce n'est qu'à la publication d'une bonne nouvelle, que parmi toutes les esclaves il en choisit une qui doit se tenir à genoux au pied du lit de S. H. & y monter dans cette posture, à moins que par une grace spéciale elle n'en soit dispensée. Un autre jour que celui d'une fête extraordinaire, si une esclave excitoit les desirs du Sultan, elle courroit grand risque pour ses jours ; car on se rappelle que la jalousie des favorites, sous le regne d'Achmet, fit empoisonner 150 de ces femmes qui avoient eu le bonheur de s'attirer les regards du Grand-Seigneur des jours non-permis. M. *Abesci*

affirme que l'Athéiſme, depuis quelques années, fait de grands progrès parmi les Turcs, ſur tout depuis que le projet d'adopter la tactique Européenne a multiplié les étrangers à Conſtantinople.

Un papier Allemand, qui renferme ſur le commerce des notions ordinairement très-juſtes, a donné l'état ſuivant de la pêche du hareng en Suede.

La plus grande partie des harengs Suédois ſont pêchés entre Gothembourg & Marſtrand; l'on a conſtruit ſur les côtes un grand nombre de bâtimens & de hangards, où les harengs ſont préparés & ſalés auſſitôt qu'ils arrivent de la mer. Pour ſaler & arranger 8 à 10,000 tonnes ou caques, il faut entretenir environ 50 ouvriers & 40 à 45 femmes qui s'occupent à éventrer les harengs. Les ouvriers arrivent ſur les côtes dans le mois d'Octobre, & comme la pêche ne dure que 4 à 6 ſemaines les travaux ſont continués jour & nuit. 85 ouvriers ſont en état de ſaler 800 à 1000 tonnes dans un jour & une nuit. La pêche occupe environ 1000 grands & petits bâtimens. 1758, la Suède n'a exporté que 19,000 caques de harengs, mais l'année ſuivante, l'exportation du hareng s'eſt accrue à 46,000 caques; depuis cette époque cette branche de commerce a toujours augmenté. On a calculé que depuis dix ans il a été ſalé, dans le diſtrict de Gothembourg, une année portant l'autre, 130,000 tonnes d'harengs par an, dont 95,000 ont été exportées à l'étranger & 35,000 en ont été envoyées dans les Provinces Suédoiſes ſur la Baltique. On ne comprend pas dans ce nombre pluſieurs milliers de tonnes d'harengs que les gens de campagne viennent prendre annuellement pour les vendre

en Dannemarck & en Norvege. Il eſt défendu en Suède d'exporter des harengs frais, mais malgré cette défenſe on peut admettre qu'il en ſort par an 8 à 10,000 tonnes. On évalue à 40,000 tonnes les harengs que l'on prend & ſale dans le diſtrict de Marſtrand, à 20,000 ceux du diſtrict d'Uddawalla, & à 10,000 ceux du diſtrict de Kongelf, de ſorte que le total des tonnes de harengs ſalés ſe monte par an, dans la Province de Gothie, à environ 200,000, dont 130,000 paſſent à l'étranger & 70,000 ſont vendues dans le pays. Autrefois la préparation du hareng ſe faiſoit conformément à un Réglement, mais depuis 1765, il eſt libre à chacun de préparer le hareng comme il le juge à propos. Le Gouvernement prend ſeulement ſoin que les tonnes ſoient marquées du nom du propriétaire, & qu'elles contiennent la meſure de 48 pots de Suède. Trois à quatre mille tonnes de harengs ſalés ſont envoyées par an dans la Méditerrannée, autant aux Iſles de Canaries, & 20 à 30,000 aux Indes occidentales, une partie en droiture & l'autre par l'Irlande & par Coppenhague. Pendant la guerre, où l'importation du hareng étoit permiſe en France, on y a fait paſſer annuellement 6 à 10,000 tonnes. Dans quelques endroits on fûme le hareng comme on le fait à Yarmouth, & il en paſſe par an environ 3000 tonnes en Italie & dans les Indes Occidentales. Depuis quelques années on a auſſi commencé à preſſer le hareng à la maniere Angloiſe, mais cette préparation n'a gueres de ſuccès; 5 à 600 tonnes de ces harengs paſſent par an en Italie.

En général on peut compter que la Province de Gothie fournit, une année dans l'autre, environ 200,000 tonnes de harengs ſalés & fumés, & 16 à 20,000 tonnes de harengs frais, que les

gens de campagne exportent en Dannemarck & en Norvege.

DE VIENNE, le 23 Octobre.

Le Général, Prince de *Lichtenſtein*, Commandant de Vienne, entierement rétabli de ſa maladie longue & dangereuſe, a reparu dans le Public.

Un Reſcrit Impérial, publié en Gallicie, donne une idée juſte de la pauvreté des habitans de cette Province. On promet aux payſans, qui conſtruiront une maiſon de bois avec deux poëles, une cheminée qui traverſe le toît, & une écurie aſſez haute pour y loger un cheval de cavalerie ſellé, de les affranchir pour cinq ans, tant des contributions de quartier; que du logement des gens de guerre : cet affranchiſſement ſera de dix années pour ceux qui couvriront leurs maiſons avec des tuiles Egyptiennes.

Par un calcul fait à Hermanſtadt avec exactitude, 14000 familles d'*Egyptiens* ou *Bohémiens* ont abandonné en Tranſylvanie leur vie vagabonde depuis 20 ans; il reſte encore 1200 de ces familles, qu'un Auteur Allemand fait deſcendre des Indiens, & nommément de la derniere caſte.

Si l'on conſidere qu'annuellement les vins de France faiſoient ſortir de l'Etat deux cents mille florins, & que la Hongrie nous fournit en abondance des vins auſſi ſalubres que délicieux, on s'étonnera que l'excluſion des premiers n'ait pas eu lieu plutôt.

Lors du dernier campement près de Prague, un particulier perdit son Porte-feuille qui contenoit pour plusieurs milliers de florins de billets de banque ; un hussard trouva ce porte-feuille ; mais comme il ne savoit ni lire ni écrire, il ne considéra les billets de banque, que comme un moyen commode d'allumer sa pipe ; par bonheur dans un moment qu'il en faisoit usage, un de ses camarades, qui étoit présent, lui apprit la valeur de ce qu'il brûloit, le nom & la demeure de celui à qui les billets appartenoient. Le hussard va aussitôt les rendre à leur propriétaire qui lui fit présent de 100 ducats, quoiqu'il eût déja brûlé pour plus de 400 florins de billets.

Le 9 de ce mois S. M. I. arriva à *Presbourg*, accompagnée du Général Comte de *Brawn*, & en repartit le 11 pour se rendre à *Bude* par *Raab*. De-là, à ce qu'on croit, S. M. ira à *Erlau* & à *Agram*, puis reviendra à Vienne. Elle a chargé plusieurs Officiers de visiter les environs d'Egra, pour y choisir l'emplacement d'une nouvelle forteresse, qui couvrira celle de la place. Il a été aussi envoyé des ordres instans de presser les travaux des fortifications de *Pless* & de *Théréssienstadt*.

L'Empereur a fait connoître par une déclaration, additionelle au nouveau réglement pour le commerce, que les marchandises proscrites du commerce, qui seroient apportées par les marchands forains, seront également déposées dans les entrepôts où elles pourront être vendues pendant la durée de la foire ; ce temps expiré, les marchandises restantes seront mises dans des ma-

gafins particuliers de l'entrepôt général, pour lesquels magasins les marchands payeront une rétribution raisonnable; mais il sera aussi libre à ces marchands de retirer de l'entrepôt leurs marchandises, & de les faire transporter hors des Etats de S. M. I.

Le Comte de Herberstein, désigné Evêque du nouvel Evêché de Linz, y est arrivé. On attend de Rome d'un jour à l'autre la Bulle de confirmation.

La recette de la caisse de l'établissement pour les pauvres, a été dans le mois de Septembre, de 12,704 florins; en y ajoutant ce qu'il y avoit encore en caisse, son fonds étoit de 20,074 florins, dont 12,045 ont été distribués pendant ce mois. Le nombre des pauvres pensionnaires est de 6597.

Plusieurs Seigneurs territoriaux ayant obligé leurs Vassaux d'acheter ou de débiter, pour leur compte, diverses marchandises contre la teneur expresse de différens Réglemens, S. M. I. a jugé à propos de renouveller ces Réglemens de la maniere suivante:

Nous défendons à tous les Seigneurs de terres, sous les peines les plus graves, de forcer leurs Vassaux, sous quelque prétexte & nom que ce puisse être, d'acheter d'eux, ou de débiter pour le compte des Seigneurs, des vivres & boissons, ou de les obliger de vendre leurs denrées ou boissons à un prix plus haut que celui pour lequel les Seigneurs les font débiter; & nous permettons à chacun desdits Vassaux de vendre & de débiter les vivres, vins & cidres du produit de ses terres, dans tel tems ou à tel prix qu'il le jugera convenable.

Les Proteſtans de cette ville ont obtenu la permiſſion d'établir ici un Conſiſtoire, duquel dépendront les Communions proteſtantes de la Haute-Autriche.

Par des lettres de *Fiume* on apprend que les Monténégrins, au nombre de 5000, ont repouſſé dans les gorges de *Dezernizzi* l'armée du Pacha de *Scutari*, forte de 30,000 hommes.

DE FRANCFORT, le 28 Octobre.

Les fêtes particulieres des Apôtres ont été ſupprimées dans les Evêchés de Hildesheim & de Paderborn, & dans l'Abbaye de Corvey; on les célébrera dorénavant les dimanches précédens ou ſubſéquens de ces fêtes.

Des lettres de Vienne diſent que la Cour Impériale a chargé ſon Miniſtre à la Porte Ottomane, de remettre au Reis Effendi une nouvelle note relativement à l'affaire des limites, dans laquelle il déclarera en termes précis, que ſi dans l'eſpace de 14 jours, la Porte ne nommoit pas les Commiſſaires pour arranger cette affaire, l'Empereur ſe verroit forcé de prendre les meſures convenables pour parvenir à ſon but.

Nous apprenons de Varſovie, que l'ouverture de la Diete s'eſt faite à *Grodno*, le lundi 4 Octobre. Le Roi de Pologne a nommé ſon frere, l'Evêque de *Plocko*, à la dignité vacante de Primat du Royaume.

Le 5 du mois à midi, le Prince Evêque d'Osnabruck est arrivé à Hanovre. Le soir, il y eut une très belle illumination dans la nouvelle rue, que le nom du Prince a fait appeller *Fréderic strass.*

Le retour inopiné de la Czarine à Pétersbourg, & à une heure indue, a donné lieu à beaucoup de récits plus ou moins romanesques, entre lesquels le suivant, que nous nous gardons bien de donner comme authentique.

Le 16 Septembre, l'Impératrice monta en carosse avec une seule des filles de son Palais, & ordonna à son cocher de la conduire dans un endroit du Parc qu'elle désigna. Elle n'y fut pas plutôt, qu'elle desira revenir à *Czarsko-Zelo*, lorsque, reprenant la parole, non, dit elle, à *Pétersbourg*. Les deux valets de pied qui formoient toute sa suite, lui représenterent qu'il étoit trop tard; que son Palais à Pétersbourg étoit entiérement démeublé, & que S. M. n'y trouveroit pas un seul endroit arrangé. La Souveraine persista; on obéit, & on arrive vers minuit dans la Capitale. Rien n'étoit prêt au Palais; en sorte que Catherine II fut obligée d'aller à l'*Hermitage*, pavillon contigu au Palais. Le Concierge ne s'y trouva point; il fallut enfoncer les portes. Un moment après l'Officier de garde arriva; l'Impératrice ordonna de faire annoncer son arrivée en la maniere accoutumée, c'est-à dire, que de la Fonderie de la Citadelle, &c. on tirât 400 coups de canon; il étoit alors une heure après minuit. Cette terrible canonade éveilla en saisissant tout Pétersbourg; & ceux qui n'étoient pas

encore couchés, ne savoient s'ils devoient sortir de leurs maisons, pour s'informer de ce qui pouvoit donner lieu à cette rapide & bruyante salve. Elle ne pouvoit annoncer qu'une inondation ou une révolution; on étoit éloigné de penser qu'elle marquoit le retour de l'Impératrice désigné toujours trois semaines d'avance. Comme dans la journée rien n'avoit préparé aucune crue subite des eaux, le sentiment le plus général fut qu'il y avoit quelque révolution au Palais. Tous les Officiers & les Grands y coururent; le Prince Repnin, commandant le Régiment des Gardes *Ismailoff*, se mit à la tête de sa Troupe, & arriva en bon ordre sur la place du Palais : alors il apprit que ce grand mouvement étoit l'effet de la présence de l'Impératrice.

ITALIE.

DE VENISE, le 4 Octobre.

Nous attendons avec la plus vive impatience des nouvelles de l'expédition de notre escadre contre Tunis, & le Sénat s'occupe sérieusement du rétablissement de la Marine. Trois vaisseaux de ligne doivent être entierement finis avant l'hyver prochain, & trois autres seront construits pendant cette saison. L'intention du Gouvernement est de porter à vingt vaisseaux de ligne l'escadre du Chevalier Emo, & d'avoir un égal nombre de vaisseaux sous les ordres du Provideteur général du Levant, outre l'escadre des chebecs, galeres, galiotes &

autres bâtimens légers, qui sont en croisiere dans la mer Adriatique & dans celle du Levant.

Dimanche 26 du mois passé, au moment où le Grand-Conseil étoit assemblé, les Gardes de la milice & les archers de la Prévôté en vinrent aux mains. Les premiers sont obligés, pendant la séance du Conseil, de faire sentinelle à la porte du Palais public, & dans un intervalle il n'est pas permis aux archers de s'en approcher. Quelques jours auparavant il s'étoit élevé une querelle entre les Gardes de la milice & les archers. Ceux-ci avoient résolu de se venger, & á cet effet ils formerent un complot exécuté le 26. Trois d'entr'eux étant passés devant la porte du Palais, les Gardes de la milice les sommerent de se retirer, mais ils refuserent d'obéir, & firent feu sur les sentinelles. Un Officier fut blessé au bras, & une personne étrangere à la querelle fut tuée sur la place. Les Gardes de la milice se défendirent contre les Familiers qui eurent le dessous, les Esclavons s'étant rangés du parti des premiers. Cette scene excita un grand tumulte sur la place Saint-Marc. Il y eut une personne blessée dans l'Eglise de ce nom, qui par cette raison doit être bénie de nouveau par le Patriarche. Le Sénat ayant pris connoissance de cette affaire, a sommé le Prévôt des archers de comparoître, & lui a signifié que s'il ne parvenoit point à faire arrêter tous les coupables, sa tête en répondroit. Il a été en conséquence arrêté, privé de son emploi, & mis au cachot. Le Sénat a résolu, dit-on, de punir les archers d'une maniere éclatante. Trois d'entr'eux ont déja été arrêtés & étranglés immédiatement.

DE LIVOURNE, le 8 Octobre.

S. A. R. toujours attentive à favoriser les Beaux-Arts, vient de fonder à Florence une Académie destinée à les faire fleurir : on y réunira les plus habiles maîtres dans tous les genres.

Une lettre de Tunis, en date du 12 Septembre, contient les détails suivans. « L'épidémie ne fait plus autant de ravages en cette ville. Il ne meurt que 50 à 60 personnes par jour. Un de nos Corsaires a amené dans ce port trois bâtimens Napolitains dont il s'est emparé. Leur cargaison consistoit en bois de construction & en vins. Il est également arrivé ici un autre Corsaire qui a fait une descente sur les côtes de la Sicile, où il a enlevé cinq habitans. L'Escadre Vénitienne n'a point reparu devant la Goulette, & l'on croit généralement que le Commandant de cette Escadre attend de nouveaux ordres de la République. Avant l'arrivée de cette Escadre, un Corsaire de Malte s'étoit emparé sous le canon de la Forteresse d'un bâtiment Tunisien chargé de grains. Le 20 du mois passé, au moment où le Bey & les Grands étoient rassemblés dans la Mosquée, le feu prit à des bains publics, & en moins de quatre heures, les flammes réduisirent en cendres tout l'édifice. Comme le vent soufflóit du sud-est, la plus vive alarme s'empara de tous les esprits, parce qu'on craignoit que le feu ne se communiquât aux magasins à poudre ; mais on parvint heureusement à arrêter les progrès de l'incendie. Avant-hier, deux Frégates Angloises ont mouillé ici, & ce matin, les Officiers de ces Frégates, accompagnés du Consul de leur Nation, se sont rendus chez le Bey pour le complimenter.

La Duchesse d'Albanie, fille du Prétendant, est arrivée à Florence le 7 de ce mois : le Prince ne l'avoit point vue depuis l'âge de 6 ans. Le Grand-Duc envoya un de ses Gentilshommes la complimenter; le Prétendant ayant paru désirer que la Loge qu'il lui cédoit au Spectacle, fût distinguée des Loges ordinaires, le Grand-Duc ordonna de la décorer de la même maniere que celle de la Grande-Duchesse, avec des tapis, crépines d'or, &c. Le jour que la Duchesse d'Albanie fut à l'Opéra, la Cour & la Ville se porterent sur son passage, & comme elle est encore assez jeune, comme elle avoit une robe &.des ajustemens du meilleur goût, relevés d'ailleurs par tous les diamans de son pere, elle excita l'attention générale.

De Naples, le 22 Octobre.

S. M. a ordonné qu'on fit le procès à toutes les personnes soupçonnées d'avoir été les auteurs de la perte du vaisseau le Saint-Giovanni, occasionnée par l'accident qui l'a réduit en cendres. L'intention de Sa Majesté est qu'ils soient jugés avec la plus grande rigueur.

On apprend de la Calabre ultérieure, que cette malheureuse Province a ressenti de nouveau, le 12 de ce mois, une secousse assez forte de tremblement de terre ; elle a considérablement endommagé les nouveaux édifices, ainsi que ceux qui avoient été réparés. Quelques personnes ont été ensévelies sous les ruines. On a lieu de craindre

que les matieres volcaniques qui fermentent dans le sein de la terre ne soient pas entiérement épuisées & éteintes.

Mylord *Tylney*, domicilié depuis longues années en cette ville, vient d'y mourir, à l'âge de 76 ans. Il a fait des legs très-considérables à tous les Officiers de sa maison, entr'autres un de 6000 ducats à son secrétaire.

Le Roi de Naples voulant donner à l'Abbé Fortis, Auteur de la découverte du Nitre minéral, qui s'exploite actuellement dans la Pouille, des marques de sa bienveillance, lui a promis une Abbaye.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 26 Octobre.

C'est le Général *Sloper* que le Public éleve aujourd'hui au rang de Commandant des forces Britanniques dans les Indes. Il en est de cette nomination comme des précédentes, & de celle de M. Vansittart, pour remplacer M. *Hastings*. Point encore de choix déterminé, ou du moins connu d'une maniere certaine.

Le 18, Lord Howe, accompagné de M. C. Brett, l'un des Commissaires de l'Amirauté, a visité les chantiers de *Chatam* : il a inspecté les divers magasins, & passé en revue tous les ouvriers employés dans les chantiers, dans la corderie, &c. Sa Seigneurie a ensuite poursuivi sa route à *Sheerness*.

On donne l'état suivant des vaisseaux en construction dans nos différens ports.

A *Plymouth*, le Royal Souverain, 110 can.; la Gloire, 90; le César, 74; la Méduse, 50.

A *Portsmouth*, le S. George, 98 can.; le Boulevard, 74; le Prince de Galle, 90; une frégate de 36.

A *Chatam*, le Royal-George, 100 can.; la Royale Charlotte, 100; le Leviathan, 74.

A *Sheerness*, le Léopard, 50 can.; le Mermaid, 32.

A *Wolvich*, le Boyne, 90 can.; le Prince, 90; le Minotaure, 74.

A *Deptford*, l'Imprenable, 90 can.; le Château de Windsor, 90; l'Avant-Garde, 74.

Outre 21 vaisseaux de ligne, & trente frégates en construction dans les chantiers particuliers.

Environ 200 voiles marchandes sont attendues au premier jour de la Jamaïque & des isles sous le vent.

Le sieur Blanchard vient de diviser l'enthousiasme pour M. Lunardi, par une nouvelle promenade aérostatique. Il est venu tomber dans un pré; non au milieu de la ville de *Rumsey*, comme l'ont rapporté quelques feuilles publiques : son voyage a été de 76 mille anglois. Lui ou *quelqu'un des siens* a donné de l'entreprise, une relation aussi originale que celle de l'expérience de Normandie : cependant on nous a fait grace des procès-verbaux qui n'ont pas de cours dans la législation angloise. C'est bien assez de nous être amusés une fois des histoires de M. Blanchard & de son éloquence; il feroit

passablement ennuyeux pour nous & pour le Public de recommencer.

Il va s'établir une Manufacture de cotons très-considérable, dans le voisinage de *Lanark* en Ecosse. M. Dempster, & des Négocians de Glascow sont les principaux actionnaires de l'entreprise.

Un de nos papiers donne l'origine suivante à l'emploi immense qu'on fait ici de bois d'Acajou.

Le frere du docteur Gibbons, Médecin très-estimé, qui vivoit au commencement de ce siecle, étant commandant d'un bâtiment employé dans le commerce des Indes-Occidentales, il rapporta plusieurs madriers d'Acajou pour lui servir de lest: le docteur faisant bâtir alors une maison dans Covent-Garden, son frere les lui envoya; mais les charpentiers l'ayant trouvé trop dur pour leurs outils ordinaires, ne voulurent point le mettre en œuvre, & il resta oublié pendant long-temps dans le jardin du docteur. Quelques années après, une boîte propre à renfermer des chandelles fut faite avec une planche de ce bois, qui se trouva par hasard parmi les madriers: le menuisier se plaignit, ainsi que l'avoient fait les charpentiers, de la dureté du bois & de la foiblesse de ses instrumens; le docteur lui conseilla d'en faire faire de plus forts, & enfin la boîte fut faite. Le docteur fut si satisfait de sa beauté, qu'il voulut en avoir un bureau: l'ouvrier qu'il employa, étant fort habile dans son métier, parvint à finir ce dernier ouvrage dans la plus grande perfection. M. Gibbons, enchanté de sa découverte, montra son bureau à ses amis: la Duchesse de Buckingham-shire l'ad-

mira, & prin le docteur de lui donner de quoi s'en faire faire un semblable pour elle-même. C'est ainsi que l'Acajou s'est introduit en Angleterre, où il est actuellement d'un usage si universel, que, malgré sa cherté, il n'y a peut être pas une maison dans le Royaume, où il n'y ait un meuble quelconque fait d'Acajou, & que les meubles des quatre cinquiemes des habitans des villes du Royaume sont de ce bois précieux : autant qu'il est possible d'en juger, d'après le temps qui s'est écoulé depuis qu'il est en usage, il paroît fortement incorruptible.

Les habitans de Dublin n'ont point été déconcertés par les menaces du Procureur-Général. Ils se sont assemblés le 13 Octobre, & ont élu les cinq Délégués qui doivent représenter cette ville dans le Congrès national. Les Shériffs n'ont point présidé à cette Assemblée ; *le peuple*, c'est-à-dire 150 personnes de tout état, ont choisi pour les remplacer le Chevalier Edouard Newenham.

Le Ministere a fait choix du Lord Charlemont, pour commander & passer en revue l'armée des Volontaires d'Irlande. Ce Seigneur a déjà fait connoître son sentiment relativement aux Catholiques. Il ne veut point qu'on les admettre á la prérogative d'Electeurs ; ce qui est en réduire le nombre à peu près à celui actuel. De tels principes étant diamétralement opposés à la réforme Parlementaire, il y a tout lieu de penser que le Gouvernement, en mettant le Lord Charlemont à la tête des Volontaires, a pris en même-temps la résolution de ne point acquiescer aux vœux de quelques brouillons qui ont exalté quelques têtes foibles.

Ce Lord Charlemont qu'on disoit avoir donné sa démission de Général des Volontaires, a été au contraire confirmé dans ce grade de nouvelle création.

Quelque bel esprit, quelqu'un de nos rhéteurs politiques, passé du Continent en Irlande, a, selon toute apparence, envoyé aux Volontaires d'Irlande la profession de foi suivante à signer.

« 1°. Il n'y a aucune sorte de gouvernement qui ait la prérogative d'être immuable.

2°. Il n'y a pas d'autorité politique instituée d'hier, ou depuis mille ans, qui ne puisse être abrogée dans dix ans, ou même dès demain.

3°. Il n'y a pas de pouvoir, quelque sacré, quelque respectable qu'il soit, qui puisse regarder l'Etat comme sa propriété.

4°. Toute autorité dans le monde a eu pour principe le consentement des sujets, ou le pouvoir du maître. Dans l'un & l'autre cas, il peut finir comme il a commencé; & il n'y a point de presciption en faveur de la tyrannie contre la liberté.

5°. La vérité de ces principes ne peut être niée par personne: quiconque pense autrement est un esclave, en allouant à ses ancêtres le droit de stipuler pour lui avant qu'il fût né, & en s'arrogeant pour lui-même celui d'enchaîner une postérité qui n'existe pas »; c'est sur ces principes, dit-on, que procéderont les volontaires Irlandois.

Il faut nous croire de grands sots de nous donner ces vieux adages pour des découvertes de l'esprit de liberté en Irlande. Ces prin-

cipes, certainement très-justes dans une hypothese politique, sont copiés mot pour mot des pamphlets américains, lesquels les avoient copiés du Docteur *Price*, lequel les tenoit de *Locke*, *Locke* de *Sidney*, *Sidney* de *Milton*, *Milton*, de son génie, des circonstances & de la nature. C'est une trop grande puérilité de remplir des déclarations politiques de ces maximes dans des conjonctures auxquelles elles ne sont nullement applicables. Ce langage étoit bon dans la bouche des Soldats de *Cromwel*, des Suisses au quinzieme, des Hollandois au seizieme siecles.

Une lettre écrite le 20 Septembre, à bord du *Salisbury* à Terre-Neuve, porte ce qui suit :

« Le terme de notre station devant bien-tôt arriver, nous espérons partir de *Saint Jean* pour l'Angleterre vers le commencement du mois prochain. L'été a été fort beau, & la pêche très-abondante. Près de 200 voiles sont chargées pour les marchés Européens. Plusieurs des bâtimens pêcheurs qui sont arrivés de bonne heure pour Terre-Neuve, ont fait deux fois la pêche, comme il arrive quelquefois aux pêcheurs du Groenland. Les François nous ont un peu incommodés par de petites méprises volontaires sur les limites de leur pêche ; mais l'Amiral Campbell a su les forcer à une juste observation des Traités. Les Américains se sont faufilés par fois parmi nos pêcheurs & ceux des François. La garnison de *Saint Jean* est entiérement renouvellée. Jamais nos établissemens n'ont été plus florissans. La pêche s'est passée sans aucun accident, malgré les coups de vent que nous avons éprouvés ».

Suite du Bill de l'Inde.

Art. LIX. Comme il feroit effentiel, pour mieux gouverner l'Inde, ainfi que le territoire, les revenus & le commerce de la Compagnie, de trouver un moyen plus fimple que ceux adoptés par la loi ordinaire, pour la punition des crimes, fautes, &c. &c. qui s'y commettent par les fujets de S. M. B. employés au fervice de la Compagnie, il eft ordonné que fur le réquifitoire du Procureur-Général de la Cour du *King's Bench*, après une motion faite par quelque perfonne que ce foit, demandant un ordre d'inftruire le procès d'un délinquant, la Cour autorifera ledit Procureur-Général, ou la Cour des Directeurs des Indes, au nom des Propriétaires, d'*informer* contre lefdits délinquans pour toutes les offenfes commifes après le 1er. Janvier 1785; &, en vertu de ladite information, la Cour pourra ordonner, fi elle le juge à propos, que l'accufé foit conftitué prifonnier dans les prifons de la Tour de Newgate ou de la Marshalfea, pour y être détenu jufqu'à ce que fon procès foit jugé, ou qu'il ait fourni fuffifante caution, qu'il comparoîtra & plaidera fur les chefs d'accufation exhibés : auffi-tôt que le défendant aura répondu pardevant la Cour du *King's Bench*, le Lord Grand-Jufticier délivrera les minutes du procès au Chancelier de la G. B., ou aux Commiffaires prépofés à la garde des fceaux, qui, en conféquence, ordonneront qu'il foit nommé une commiffion de la maniere qui fera ci-après indiquée.

Art. LX. Il eft ordonné par les préfentes, que fi les perfonnes contre lefquelles une information auroit été commencée, négligeoient à comparoître dans les délais qui leur auroient été accordés à cet effet; dans ce cas, il feroit reconnu lé-

gal que le Procureur Général comparût au nom de la partie défaillante, & plaidât en son nom comme si elle étoit présente; autorisant la Cour à procéder dans ce cas par contumace.

Art. LXI. Il est ordonné de plus, que dans l'espace de 30 jours après la rentrée du Parlement, tant dans la prochaine session que dans chaque session future, les Lors Spirituels & Temporels procéderont à choisir, nommer & appointer 26 Membres, où s'ils le jugent à propos, un plus grand nombre d'entre eux, lequel choix se fera à la balotte, & la Chambre des Communes procédera de la même maniere à choisir 40 Membres, ou un plus grand nombre si elle le veut.

Les Présidens de chacune des deux Chambres auront soin de transmettre la liste des personnes qui auront été choisies, scellée respectivement de leurs sceaux, au Greffier de la Cour de la Chancellerie, ou à son Député, & quand une commission sera instituée en vertu de cet acte, lesdites listes seront remises aux trois Juges désignés par la Cour du Banc du Roi, des Plaids-Communs & de l'Echiquier, pour les recevoir; & si lesdites isles renferment les noms de plus de 26 Pairs, & de plus de 40 Membres des Communes; lesdits Juges, trois jours après les avoir reçues, feront mettre les noms dans une boite, & en feront tirer ceux de 26 Pairs & de 40 Membres des Communes; après quoi ils feront savoir la décision du sort à ceux desdits Pairs, & Membres des Communes, dont les noms auront été tirés, ainsi qu'au Procureur-Général, ou à la partie poursuivante, ainsi que le cas y échera; il fixera en outre le temps & le lieu, dans l'espace de 20 jours après la remise desdites listes, pour procéder ultérieurement à l'exécution de

cet acte. Les noms desdits Membres de chaque Chambre du Parlement, seront transmis au Président de chacune desdites chambres, dans l'espace de trois jours, si le Parlement siege; ou, s'il ne siege pas, trois jours après celui de sa réunion : toute personne choisie ainsi pour Commissaire, en vertu de cet acte, qui ne paroîtroit pas, après avoir reçu l'information qu'il est nommé pour l'instruction du procès, payeroit une amende de 500 liv. sterl., à moins que les Membres défaillans ne pussent donner des raisons valides & suffisantes pour s'excuser respectivement envers leurs Chambres.

Art. LXII. Le plus ancien des trois Juges présens aux assemblées des Commissaires, nommés de la maniere qui précede, sera Président de l'Assemblée desdits Commissaires, où tout se décidera à la pluralité des voix; & dans le cas où elles se tronveroient égales parmi lesdits Commissaires, le Président aura la voix prépondérante.

Art. LXIII. Il est ordonné que les membres des Communes, qui doivent être nommés pour Commissaires, seront choisis de la maniere suivante : dans l'espace de 30 jours après la réunion du prochain Parlement, & de chaque session future, il sera permis à la chambre, quel jour il lui plaira procéder à ce choix, d'ordonner que les portes soient fermées dès que le nombre de deux cents membres sera complet, que l'Orateur aura pris sa place, & qu'il sera 5 heures de l'après-midi; il sera alors présenté différentes listes, qui seront prises en considération par un comité, qui fera rapport à la Chambre, du nombre qu'elle aura choisi, & si, après ce rapport, le nombre desdits membres se trouvoit au-dessous de quarante, les autres membres présens seroient

requis de completter ces listes, & de répéter cette opération jusqu'à ce que le nombre fût complet, & aussi souvent que le cas deviendroit nécessaire.

Art. LXIV. Il est entendu que si quelqu'un des membres désignés paroissoit au comité, pourvu d'aucune place qui le rendît dépendant de la Couronne, ou qu'il eût été membre du bureau établi pour gouverner l'Inde, ou Directeur de la Compagnie, tous ceux qui se trouveroient dans ce cas, seroient effacés des listes, & ne pourroient être élus par le comité.

Art. LXV. Il est statué & ordonné, en vertu de l'acte passé, &c. que les noms de quels membres que ce soit des deux Chambres qui formeront les listes, seront remis dans une boîte pour en être tirés au hasard, en présence du juge, ainsi que des parties ou de leurs avocats agens : alors lesdites parties, contre lesquelles se fera l'information, auront la liberté de récuser treize Pairs & 20 membres des Communes, sur le nombre qui aura été respectivement choisi par les deux Chambres ; le Procureur-général de Sa Majesté ou la partie poursuivante, ainsi que le cas y échera, auront également le droit de récuser de leur côté autant de membres désignés qu'ils jugeront à propos, en expliquant aux juges les causes de ces récusations; ce qui étant fait, les quatre premiers noms des Pairs, & les six premiers noms des membres des Communes, qui seront tirés sans être récusés, seront remis au Chancelier, qui aura soin de les insérer avec ceux des trois juges nommés dans la commission spéciale qui doit être expédiée en vertu de cet acte; & les personnes dont le nom sera inséré dans ladite commission, comparoîtront dans l'espace de dix jours pour prêter le serment suivant par-devant le Chancelier, ou le Garde des

sceaux.

ſceaux, ou les Commiſſaires prépoſés à la garde d'iceux, en cas qu'il n'y ait pas de Chancelier, &c. &c.

» Je ſouſſigné N. certifie avec ſerment que je » jugerai & déterminerai le mieux qu'il me ſera » poſſible, l'objet qui eſt à diſcuter par-devant » moi, & que je prononcerai d'après les témoi- » gnages qui me ſeront fournis. Ainſi que Dieu » me ſoit en aide. »

Art. LXVI. Dans le cas où les récuſations réduiroient les noms choiſis à un nombre moindre que celui ci-deſſus ſpécifié, c'eſt-à-dire de quatre Pairs & de ſix membres des Communes, leſdits trois juges en informeroient les deux Chambres, qui procéderoient avec toute la célérité poſſible à un nouveau choix, pour être tranſmis au greffier de la Cour, ou à ſon Député, & enſuite inſéré dans une nouvelle commiſſion, de la maniere qu'il a été dit ci-deſſus. Leſdits Commiſſaires auront le droit, le pouvoir & l'autorité d'entendre, de déterminer & de prononcer jugement ſur les objets de l'information portée par-devant eux, ſelon la loi commune du pays, tant contre l'extorſion, le péculat, que contre tout crime de cette nature, ou autre commis dans l'Inde par les accuſés; comme auſſi de déclarer la partie convaincue de l'avoir commis, incapable de ſervir la Compagnie des Indes dans aucun emploi. Lequel jugement prononcé par leſdits Commiſſaires, après une information de la maniere ci-deſſus expliquée, ſortira ſon plein & entier effet; ſans qu'aucun appel en vertu d'un *certiorari*, puiſſe être accordé par aucune autre Cour, pour retirer la connoiſſance déléguée aux Commiſſaires pour en déterminer l'objet; & leur déciſion ne ſera, à aucun égard, miſe en queſtion dans aucun procès ſubſéquent, ſoit dans les

tribunaux qui décident selon la loi du pays, ou ceux appellés cours d'équité.

Art. LXVII. Il est ordonné en outre qu'il sera légal pour lesdits Commissaires, ou pour sept d'entr'eux au moins, dont un des trois juges ci-dessus nommés en sera toujours un, d'entendre & de déterminer toute information, & de s'ajourner de temps à autre, ainsi qu'ils le jugeront á propos; & en cas que le nombre des Commissaires choisis vînt à diminuer par la mort de quelques-uns d'entr'eux, ou par des infirmités qui les rendissent incapables de procéder avant que l'objet de la commission fût rempli, & que les trois juges vinssent à mourir, ou à manquer par des accidens quelconques; dans ce cas, ladite commission seroit dissoute de droit, & une nouvelle seroit instituée pour connoître de l'information portée pardevant la premiere; & toutes les procédures recommenceroient de nouveau, excepté celles qui pourroient avoir rapport aux témoignages fournis pardevant ladite commission, qui seroient reçus & admis en preuve comme par la nouvelle.

Art. LXVIII. Les Commissaires choisis & préposés à l'instruction des délits ci-dessus spécifiés, auront droit de choisir telle personne qu'ils jugeront à propos, pour leur servir de greffier dans tout ce qui aura rapport à ladite commission; & aussi-tôt qu'elle aura terminé ses recherches, & prononcé son jugement, l'information, les plaidoyers respectifs, les dépositions & les confrontations de témoins, le jugement qui s'en sera suivi, & toutes les procédures y relatives, seront remis par ledit greffier à celui de la Cour du Banc du Roi, pour y être gardés & conservés.

Art. LXIX. Il est ordonné en vertu de cet acte, que les assignations nécessaires pour faire

venir les témoins qui doivent dépofer pour ou contre les perfonnes pourfuivies par la commiffion, pourront être expédiées au bureau, appellé *de la Couronne*, du reffort de la Cour du Banc du Roi ; & en cas qu'aucun des témoins à qui lefdites affignations auroient été fignifiées, ne comparût pas en conféquence, ce défaut de comparoître feroit puni comme *mifdemeanor*, & pourroit être fuivi par *indiĉtement* ; & dans le cas où lesdits témoins comparans refuferoient de répondre, il feroit au pouvoir des Commiffaires de les punir par amende ou emprifonnement, ainfi qu'ils le jugeroient à propos.

LXX. Il eft ordonné en outre que les Commiffaires, en vertu de cet aĉte, pourront envoyer chercher toutes les perfonnes dont ils auront befoin, ainfi que tous les papiers, regiftres, minutes, &c., &c.; qu'ils pourront en outre examiner les témoins qu'ils jugeront á propos d'interroger, en leur faifant prêter ferment, prenant par écrit les déclarations defdits témoins foufcrites refpeĉtivement par chacun d'eux. S'il arrivoit qu'aucun des témoins, amenés pardevant des Commiffaifaires, prévariquât dans fa dépofition, ou fe conduisît d'une maniere qui ne fût convenable, lefdits Commiffaires pourront l'envoyer dans les prifons de Newgate, où celles de la Fleet, pour y demeurer tant qu'il leur plaira ; & fi lefdits témoins étoient convaincus d'avoir fait un faux témoignage, ils feroient regardés comme parjures, & pourroient être pourfuivis en conféquence.

La Suite à l'Ordinaire prochain.

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

PHILADELPHIE, le 12 Août.

L'efpace nous ayant manqué pour donner la fuite des particularités relatives à l'Améri-

que, jusqu'au mois d'Août dernier; nous allons achever ce qui nous reste à en dire à nos lecteurs.

Un Acte digne d'observation est celui passé par l'assemblée générale du Connecticut, dans la vue d'*encourager le commerce.*

Par la premiere clause, tous les Etrangers ou Citoyens des Etats-Unis qui voudront se fixer dans les villes de *New-London* & de *New-Haven*, seront protégés après s'être concilié la majorité des suffrages, ou le consentement de l'autorité civile de ces deux villes.

La seconde clause énonce, que toutes les personnes qui voudront se fixer dans l'une desdites villes, deviendront Citoyens de l'Etat, après avoir obtenu les Certificats requis pour l'admission d'habitans libres, & avoir prêté le serment d'allégeance & de fidélité.

La troisieme Clause statue, que ces Etrangers ou Citoyens des Etats-Unis ne paieront point d'autres droits ou taxes que celles payées par leurs compatriotes.

La quatrieme Clause porte, que les personnes de la dénomination susmentionnée, qui importeront annuellement de l'Europe, de l'Asie, ou de l'Afrique des marchandises dont la valeur se monteroit à 3000 l. st., seront exempts, pendant la durée de cette importation & les sept années suivantes, de l'impôt sur les biens, en considération des bénéfices qui résulteront de cette importation.

En vertu de la cinquieme Clause, les bâtimens occupés pendant quatre mois de l'année au commerce de l'Europe, de l'Asie ou de l'Afrique, seront exemptés des taxes pour les années dans lesquelles ils auront été employés; mais aucun partisan du Roi de la Grande-Bretagne, dans le

cours de la derniere guerre, aucune personne coupable de meurtre ou de pillage, ou qui a fait la guerre aux Etats-Unis, ne pourra jouir des avantages accordés par le présent *Acte*.

La *Virginie* érige une statue au Général *Washington*. Le Gouverneur *Harrisson* a chargé M. *Peale*, de Philadelphie, de faire le portrait en pied de cet habile Républicain; portrait qu'on enverra en France pour servir de modele au statuaire.

Il a été résolu dans le Conseil des Censeurs de l'Etat de Pensylvanie, d'après une motion de M. Wayne, que le Conseil entendroit, le Mardi 16 de ce mois, la seconde lecture du Rapport du Comité nommé pour examiner si la Constitution a été inviolablement conservée dans toute son intégrité, & si les branches législatives & exécutrices du Gouvernement, ont rempli exactement leurs devoirs, comme gardiennes des droits du peuple, ou si elles ne se sont point arrogées, ou n'ont point exercé des pouvoirs plus étendus que ceux dont elles ont été revetues par la Constitution.

D'après une motion de M. M'Lene, il a été également résolu, qu'à compter du 16 de ce mois, & les jours suivans, les portes de la Chambre du Conseil seroient & demeureroient ouvertes pour toutes personnes qui se conduiroient avec décence, à moins qu'il ne fût donné un ordre contraire.

Henri Laurens, ci-devant Président au Congrès, est arrivé à New-Yorck, sur le paquebot le Tankerville, accompagné de son fils, M. Laurens le jeune.

Une lettre d'Harfort du 13 Juillet, parle en ces termes d'une invention très ingénieuse.

Il est arrivé au port de cette ville, vendredi dernier, une espece de bac ou bateau à méchanique, mis en mouvement par deux chevaux. C'est un particulier de cet Etat qui l'a inventé. La barque est surmontée d'une plateforme, sur laquelle est placée la machine qui consiste en une roue à dents horisontales, & une lanterne, qui, étant mises en mouvement par deux chevaux qui marchent circulairement sur la plateforme, font mouvoir de chaque côté du bateau une roue à aîles qui fait l'office de rames. La barque va sur le pied de trois milles à l'heure. Cette méchanique est fort simple, peu dispendieuse & fort aisée à conduire. Elle a attiré l'attention des Méchaniciens, qui la regardent comme une invention qui deviendra, pour peu qu'on la perfectionne, extrêmement utile pour la navigation intérieure. Le mouvement du bateau est toujours certain, & résiste au vent & à la marée. Il est, en outre, expéditif, attendu qu'il n'y a point de perte de tems dans le mouvement de la puissance, comme il est arrivé dans les impulsions coupées des rames. Enfin cette machine est économique, puisqu'un cheval fait le travail de huit hommes.

On ne permet à personne de passer du Canada dans ces Etats, sans une permission par écrit, & tout nôtre commerce avec les naturels dans cette province, est entierement prohibé. Le Congrès a envoyé une députation au Général Haldimand, pour lui demander la reddition des places frontieres, conformément au traité. C'est le Colonel Hull qui est chargé de cette commission. Il est déjà arrivé au Canada. Les Anglois n'ont point encore rendu les places frontieres, & notre commerce de pelleteries en souffre.

L'Assemblée générale de Pensylvanie a passé un Bill, à l'effet de tirer de la Milice de cet Etat 250 hommes qui serviront un an, sous la discipline & les réglemens qui ont été adoptés pendant la guerre par l'armée Américaine. Ce Corps sera partie des 700 hommes que le Congrès a jugé nécessaires pour garder les magasins publics & les postes des frontieres intérieures.

Le 11 de Juin, dit une lettre de Richemond, un homme pris d'eau-de-vie, a coupé le cou à sa femme, qui étoit grosse, & à quatre de ses enfans, & il en auroit égorgé deux autres, s'ils n'avoient pris la fuite. Ce malheureux avoit mené une vie laborieuse & honnête, & même il n'étoit point enclin à l'ivrognerie. Lorsqu'il a été arrêté, il a avoué son crime.

« Le 14 Juin, on a éprouvé, près de Bedford, un orage des plus terribles. Il venoit de fort loin, & il agissoit en tourbillon sur une largeur de 80 pas seulement. Les arbres les plus forts, toutes les hayes, les toits des maisons & des granges ont été enlevés. Les nuages se précipitoient de toutes parts pour se joindre à l'orage. Le tonnerre étoit effrayant. De grosses branches d'arbres voloient dans l'atmosphere par l'impétuosité des vents, & quoique l'espace, que parcouroit l'orage, fût si petit; cependant la tempête a jetté fort loin des branches couvertes de glace, & dont le bois étoit d'une espèce inconnue dans ce pays-ci. La ville de Bedford a heureusement échappé à la ruine qui l'auroit désolée, si cet orage avoit passé sur elle ».

FRANCE.

De Versailles, le 4 Novembre.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Talmond,

Ordre de Saint-Benoît, diocese de Luçon, l'Abbé de la Corbiere, Vicaire général de Verdun; & à celle de Notre-Dame de Dalon, Ordre de Cîteaux, diocese de Limoges, l'Abbé de Royere, Aumônier de Madame Adelaïde de France.

Le Comte de Grais, Ministre plénipotentiaire du Roi près le Landgrave de Hesse-Cassel, de retour en cette Cour par congé, a eu l'honneur, le 22 de ce mois, d'être présenté à Sa Majesté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des finances, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangeres.

Le Comte de Luxembourg, le Comte Roger de Damas & le Marquis d'Escoubleau de Sourdis, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, les deux premiers, le 23 de ce mois, & le dernier le 26, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le 24, la Vicomtesse de la Luzerne a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de la Luzerne.

De Paris, le 4 Novembre.

Le 15 de ce mois, à midi quelques minutes, on a ressenti à Grenoble une secousse de tremblement de terre; le vent au nord, & le temps serein. Plusieurs personnes effrayées ont quitté leurs appartemens. On a cru remarquer que l'oscillation étoit du Le-

vant au Couchant. On a éprouvé cette secousse avec plus de violence dans la vallée de Graisivaudan, jusqu'à Chambery & Aix en Savoye. Plusieurs cheminées ont été renversées & des murs crevassés. Quoique, du côté de Geneve, la secousse, à ce qu'on rapporte, n'ait pas été ressentie au-delà d'Aix, on s'en est apperçu dans la Bresse où elle paroît cependant avoir été peu considérable.

Le monstre Péruvien dont nous avons parlé, n'a pas fait longue fortune. La gravure, il est vrai, a fait les plaisirs du Public durant huit jours, & occasionné beaucoup de dissertations; mais les Savans & les gens fins ne s'y sont point mépris. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que du moment où les railleries l'ont emporté sur la crédulité, ceux qui s'étoient montrés les plus empressés à adopter cet enfantillage, à publier cette description, & à l'accréditer par conséquent, ont tous prétendu n'avoir jamais ajouté foi à l'existence de l'animal : c'est à qui se rétractera le mieux, à qui se défendra d'avoir été pris pour dupe. Quoi qu'il en soit, on veut aujourd'hui que la Harpie Espagnole soit une allégorie. Chacun prétend en avoir la clef; il existe vingt sentimens divers sur cet important sujet : on proposera sans doute bientôt des prix, & l'on fera des fondations pour les Œdipes ingénieux, qui auront expliqué l'énigme.

Une autre solution non moins curieuse, est celle qui regarde l'Inconnu, au sujet duquel nous avons donné une notice, il y a quelque temps. Voici l'hypothese qu'a for-

mé là-dessus un anonyme, dont nous transcrivons fidélement les expressions.

Je suppose que cet infortuné jeune homme est du Tibet ou de Tartarie. Il étoit venu avec des personnes de sa famille, pour commercer à Surate, ou au Bengale. Autrefois les Tartares y arrivoient. Ces étrangers ayant essuyé quelques petites expoliations, quelques petites violences de la part de l'illustre Compagnie, ou de ses honnêtes employés; & comme de raison, ne recevant point de justice du Conseil de Calcuta, ni des équitables Tribunaux du Bengale, étoient en route pour la venir demander en Angleterre; mais les ennemis de ces étrangers, avertis de leur arrivée prochaine, ont saisi leur vaisseau, & les ont jetté à la mer. Un heureux hasard présente à celui-ci une piece de bois, ou un corps flottant, & les vents le poussent à la côte.

Ainsi ce jeune étranger a vu des chevaux en Tartarie, & des armes à peu près semblables à celles des peuples du nord de l'Amérique. Il y a vu des raquettes : il a vu au Bengale des habits uniformes, des glaces, des montres, & il a pu arriver en Normandie par le sud-ouest. A l'égard de son langage, apparemment on ignore à Paris la langue du Tibet, & toutes celles qu'on parle dans la vaste étendue de la Barbarie. Ceci explique, ce me semble, & le fait & toutes les circonstances, fondées assez légerement sur les indices que l'étranger a donnés par signes. Il suit de-là, que si cette explication contenoit la vérité, les personnes généreuses qui prennent soin de ce jeune-homme, devroient observer que pour se défaire de quelqu'un, il y a bien d'autres moyens que de le noyer, & que les ennemis qu'on lui suppose, n'ignorent pas ces moyens.

Ceci, il faut en convenir, passe l'allégorie; & il est un peu violent de s'amuser à supposer des crimes atroces à une nation étrangere, pour bâtir un roman. Au reste, l'Auteur a exigé que nous mettions le sien au jour, & il doit être satisfait.

On a transporté de Boufflers à Beauvais la statue équestre de Louis XIV, donnée par ce Monarque au Maréchal de Boufflers, aprés le siege de Lille. Par l'acte de donation ce monument devoit appartenir á la ville la plus próchaine où il y auroit Bailliage royal, en cas que la ligne mâle du Maréchal vînt à s'éteindre.

Les Ouvriers préposés à la conduite de ce Monument, quoiqu'en grand nombre & avec beaucoup de peine, n'ont pu lui faire faire que deux lieues en onze jours, la Statue ne pouvant avancer qu'à l'aide de cabestans: elle est réputée peser 28 à 30,000, à quoi il faut ajouter encore environ 10,000, tant pour le chàr, que pour les pieces énormes dans lesquelles elle est assujettie.

Les Ecoliers du Collége & des Pensions, qui partagent avec les Habitans, l'impatience de posséder un monument aussi cher, profitèrent du Jeudi 7 de ce mois, jour de congé, pour se rendre sur les 11 heures du matin, à une lieue & demie de la Ville, au hameau appellé Saint-Maurice, où étoit la Statue; & par un pur mouvement de zele, ils prierent l'Entrepreneur d'abandonner les cabestans & de leur livrer les cordages. Ils étoient environ 200; petits comme grands, tous employérent leurs forces, avec tant d'intelligence & de succès que, sans les ordres précis de M. l'Intendant de la laisser à quelque distance de la ville, ils l'y eussent fait entrer &

amenée sur la Place le même jour à cinq heures & demie du soir.

M. *Turin*, Docteur en Médecine, a soumis au rapport de l'Académie des Sciences, un projet de sa façon, pour rendre les vaisseaux insubmergibles : comme on va le voir, ce moyen n'est pas très-compliqué.

Il consiste à porter dans chaque vaisseau cent outres de peau, dont on se sert en Dauphiné, pour transporter à dos de mulet les vins, les huiles de Provence : ces outres étant ployés ne seront d'aucun embarras. Lorsque le vaisseau sera en danger de couler à fond, chaque soldat enflera un outre, ce qui sera fait dans un instant ; ces outres ainsi enflés, & dispersés dans le vaisseau, empêcheront à deux cens quintaux d'eau d'entrer, puisque chaque outre peut contenir deux quintaux d'eau, par leur légereté, ils auront une force verticale de bas en haut de mille quintaux. Un outre pouvant faire surnager huit hommes, avec cette force de douze cens quintaux, sans compter celles des tonneaux que l'on peut aussi employer en les vuidant ; il est impossible qu'un vaisseau puisse couler à fond, puisqu'il ne faut qu'une rupture d'équilibre de quelques quintaux pour le faire submerger. Un outre coûtant un écu, la dépense ira à cent écus par vaisseau, ce qui est très-peu de chose eu égard à l'utilité qui en résultera, en conservant des vaisseaux & la vie de plusieurs hommes.

Une autre Invention dont on parle beaucoup, est celle d'un nouveau moulin à vent, imaginé par M. l'Abbé *Fleury*, Curé d'Avenay près Caën.

Le volant de ce Moulin, composé de quatre

aîles, est à découvert, toujours au vent sans qu'on soit obligé de l'y tourner, tout en bois & sans toile à entretenir. Le gouvernement, qui se pratique en dedans & sans sortir, est des plus faciles : par son moyen on laissera présenter aux aîles & sans les arrêter, plus ou moins de surface au vent, selon qu'il sera plus ou moins fort pour obtenir un mouvement uniforme, qui procure autant & d'aussi bonne farine que les Moulins à eau. On l'arrête avec la même facilité, sans qu'il souffre aucune violence, en fixant les aîles dans une position horisontale. Les meules sont placées au rez de chaussée, dans une cage, ou une maison stable & immobile, ce qui peut faire moudre deux meules à la fois, & faire tourner toute autre espece de Moulin.

Si cette invention, que l'Auteur espere faire exécuter en grand, avec l'autorisation du Gouvernement, réussit comme il s'en flatte, elle sera placée, avec raison, parmi les découvertes les plus intéressantes. Il l'a simplifiée tout de nouveau ; & comme son seul but est d'être utile, il donnera incessamment la forme, les proportions & les raisons physiques de son ouvrage.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres, & Arts de Lyon, ayant à distribuer en 1785, *le prix de Physique*, fondé par M. Christin, en a affecté les fonds au Sujet qu'elle a continué, concernant *la mixtion de l'alun dans le vin* ; & pour doubler le prix de 600 livres, ci-devant proposé, & le porter à 1200 livres, elle a délibéré d'y joindre la somme de cent écus, prise sur d'autres fonds, dont elle peut disposer.—— Les paquets seront adressés, *francs de ports* à Lyon, *à M.* de la Tourrette, *Secrétaire perpétuel, pour la classe des Sciences, rue Boissac ; ou à M.*

de Bory, *ancien Commandant de Pierre-scize, Secrétaire perpétuel, pour la classe des Belles-Lettres, rue Sainte-Hélene; ou chez* Aimé de la Roche, *Imprimeur-Libraire de l'Académie, maison des Halles de la Grenette.* — Le Prix consiste en quatre Médailles d'or, du prix chacune de 300 liv. — L'Académie décernera la Couronne dans l'Assemblée publique qu'elle tiendra après la Fête de saint Louis. — Dans la même séance, l'Académie adjugera le Prix réservé, de 1200 livres, dont M. l'Abbé Raynal a fait les fonds, & dont le sujet a été précédemment annoncé en ces termes: *La découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuisible au genre humain? S'il en résulte des biens, quels sont les moyens de les conserver & de les accroître? Si elle a produit des maux, quels sont les moyens d'y remédier?* — On ne recevra au concours que les Discours ou Mémoires qui seront envoyés avant le premier Mars 1785; le terme est de rigueur. Les autres conditions, comme ci-dessus.

L'Académie ayant renoncé au sujet, concernant *la laine du Forez*, a arrêté de doubler le prix *des Arts*, fondé par M. Christin, & de proposer, pour l'année 1786, le sujet suivant: *Quels sont les moyens d'augmenter la valeur des soies nationales, en perfectionnant le tirage.* — Le prix consistera en deux Médailles d'or, de la valeur chacune de 300 livres. Les Mémoires ne seront admis que jusqu'au premier Avril 1786, & sous les autres conditions ci-dessus énoncées.

Pour les Prix d'*Histoire naturelle ou d'Agriculture*, fondés par M. P. Adamoli, que l'Académie doit distribuer en 1786, elle propose le sujet qui suit: *Quels sont les diverses especes de* Lichens *dont on peut faire usage en Médecine & dans les Arts?* Ces Prix sont une Médaille d'or

de la valeur de 300 livres, & une Médaille d'argent ; ils seront distribués en 1786, après la fête de saint Pierre ; & les Mémoires reçus au concours jusqu'au premier Avril seulement ; les autres conditions, suivant l'usage.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts d'*Amiens*, propose pour sujet du prix de Belles-Lettres l'*Eloge de Gresset*. Ce prix sera de 1200 liv. en quatre Médailles d'or.

Le prix de 500 liv., fondé par M. *de la Tour*, Peintre du Roi, Honoraire de l'Académie, pour une belle Action d'humanité, ou une Invention utile, sera donné tous les ans.

M. le *Duc de Charost*, Lieutenant-Général de la Province de Picardie, Honoraire de l'Académie, assure pour des prix concernant l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce, ou le bien-être de la Province, une somme annuelle de 600 liv., qui, l'an prochain sera donnée à celui qui aura le mieux traité la question suivante : « Quel est le moyen le plus simple & le moins » dispendieux de prévenir & d'éviter, dans la » Généralité d'Amiens, les Incendies de cam» pagne, & en même-temps le plus analogue » aux productions du sol, à la position actuelle » des villages & des bâtimens qui les compo» sent, aux matieres communes propres à la » construction, à la forme nouvelle dont les » logemens personnels, granges & étables peu» vent être susceptibles, & enfin aux secours de » l'autorité ou de la bienfaisance ».

Les Ouvrages & Mémoires pour les sujets des prix, seront envoyés, francs de port, avant le 15 Juin 1785, à M. *Baron*, Sécrétaire perpétuel de l'Académie.

Monsieur le Comte d'Oels a honoré de sa présence l'Assemblée que la Société Royale de Mé-

decine a tenue au Louvre le 26 Octobre 1784.

M. Vicq-d'Azyr, Sécretaire perpétuel a ouvert la séance par la lecture d'un Discours analogue à la circonstance.

M. de Lassone, premier Médecin du Roi, a lu ensuite un Mémoire en commun avec MM. de Lassone fils, & Coruette, sur une Méthode nouvelle, facile, prompte & peu dispendieuse, de préparer l'Opium pour en distraire les qualités nuisibles, & pour en exalter les vertus médicinales.

M. de Horne a lu le plan d'une Topographie médicale à l'usage des Hôpitaux militaires.

M. Daubenton a fait la lecture d'un Mémoire, sur l'espece d'Indigestion que l'on commence à éprouver vers quarante-cinq à cinquante ans, & sur les moyens d'y remédier, avec des réflexions sur la nature des alimens qui conviennent le mieux à l'homme.

M. Vicq-d'Azyr a lu l'éloge de M. Spielmann, Professeur de Chimie très-célébre, & Associé régnicole de la Société Royale de Médecine à Strasbourg.

M. l'Abbé Tessier a lu des recherches sur les différentes especes de graines qui se mêlent au bled, & qui vicient le pain. Il a rendu compte des expériences qu'il a faites sur ces diverses altérations, & sur les moyens d'y remédier.

La Séance a été terminée par la lecture d'un Mémoire de M. Mauduyt, sur les propriétés du Fluide électrique, & sur les différentes applications à l'art de guérir. M. Mauduyt a fait devant l'Assemblée plusieurs expériences, soit pour confirmer sa théorie, soit pour exposer les procédés que l'on doit suivre dans l'administration de l'Electricité médicale.

Les Numéros sortis au Tirage de la

Loterie Royale de France, le 2 de ce mois, sont : 58, 9, 20, 75, & 40.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 2 Novembre.

On a lieu d'être un peu surpris qu'une Gazette Hollandoise ait osé annoncer la retraite de M. le Duc de *Brunswick*, comme une évasion précipitée, occasionnée par des découvertes *probables* sur la conduite de ce Feld-Maréchal. Le Gazetier auroit bien dû nous confier le secret de ces prétendues découvertes : ce qu'il y a de certain, c'est que le Duc s'est retiré à *Aix-la-Chapelle*, après avoir eu la générosité de déclarer aux Officiers & aux Magistrats de *Bois-le-Duc*, qu'il ne cesseroit de faire des vœux pour la prospérité de la République.

Dans la vue de noircir l'administration du Prince d'Orange, on avoit poussé le scandale jusqu'à imprimer un libelle, sous le titre de *Rapport des Comités, &c. &c. concernant l'état des frontieres, arsenaux & magasins.* Dans les circonstances, cette publication étoit un véritable crime de haute-trahison ; aussi les Etats de Hollande, à la demande de LL. HH. PP., & ensuite les Bourgmestres d'Amsterdam ont défendu d'insérer cette piece dans aucun papier public : elle n'en est pas moins dans les mains de tout le monde.

Le 15 du mois dernier, LL. HH. PP., à ce qu'on apprend, ont arrêté,

« Que copie de la Missive du Capitaine van Volbergen, avec toutes les pieces annexées, relativement à l'arrêt du Brigantin Impérial le *Louis*, Capitaine van Isseghem, seroient envoyées à la Cour de *Bruxelles*, avec ordre, d'en communiquer le contenu de la façon la plus convenable à M. le Comte de Belgiojoso, afin de faire remarquer qu'il en résulte, que le Capitaine van Isseghem avoit été à différentes reprises requis & exhorté d'une maniere honnête de mettre en cape suivant les ordres de la République; qu'il l'avoit distinctement entendu, mais que ce nonobstant il l'avoit rondement refusé; sur quoi il avoit été tiré un coup sans boulet; ensuite un coup à boulet par dessus l'avant du Navire; & que même encore, lorsqu'il fallut recourir aux voies de fait, les canons avoient été dressés & pointés, de maniere que personne à bord dudit Brigantin n'avoit été blessé, & sans que ce bâtiment en essuyât aucun dommage remarquable; tellement que le Brick mentionné avoit à tous égards été traité sur le même pied, que le seroit dans ce Pays-ci un Navire naviguant sous le Pavillon de l'Etat, & qui à l'instar de ce Brigantin, s'obstineroit à vouloir dépasser la Garde sous voile, ou qu'il pourroit être desiré par L. H. P. qu'il fût traité en Pays étranger. Mais que, si M. le Comte de Belgiojoso avoit quelques autres informations, ou qu'il s'imaginât qu'en tirant à mitrailles contre les agrêts de ce Navire, ou de toute autre maniere quelconque on eût excédé ce qui dans des circonstances semblables, pour le maintien du bon ordre, devroit être effectué avec un ménagement suffisant; L. H. P.

étoient très-portées à se soumettre à l'examen & à la décision d'un Conseil de Guerre. «.

De toutes parts on reçoit l'avis de troupes en mouvement, & de mesures hostiles, prises soit en Hollande, soit dans nos Provinces. Le Prince de *Ligne* a pris le commandement d'*Anvers*, où l'on éleve des batteries sur l'*Escaut*, pour couvrir le fleuve. Une lettre de cette ville, en date du 16 Octobre, s'exprime ainsi :

Tout est ici en mouvement, en conséquence des ordres dépêchés à toutes les troupes des Pays-Bas Autrichiens, de quitter leurs garnisons pour s'assembler dans cette ville & aux environs ; les quartiers nécessaires sont préparés, & le nombre des officiers à la tête de ces troupes, que l'on évalue à 12 ou 15 mille hommes, étant trop considérable pour être logés dans les auberges de cette ville, la plûpart de ces officiers sont billetés chez les plus notables bourgeois, dont quelques-uns ont déja reçu leurs nouveaux hôtes. Ce magistrat a cédé la garde de la ville au commandant des troupes, & personne ne peut sans la permission de ce dernier, entrer ni sortir de la ville. Demain le courier qui a été dépêché à l'Empereur, avec la nouvelle de ce qui vient de se passer sur l'Escaut, est attendu de retour, quiconque connoît la fermeté de S. M. I., à ne jamais se départir de ses résolutions une fois fermement prises, ne doutera pas que la réponse ne soit de commencer directement les hostilités contre la République ; ou pour mieux dire, d'user de représailles ; puisqu'il est incontestable que les Hollandois sont les aggresseurs, S. M. I. les ayant avertis qu'elle regarderoit ce qui vient d'arriver à l'égard du bâtiment en question,

comme une rupture complette; ainsi la guerre nous paroît inévitable. Le gouvernement en attendant s'occupe des préparatifs nécessaires; & l'on a même déja fait construire des grils qui doivent servir á chauffer les boulets; vu que l'on a dessein de marcher au premier signal vers Lillo que l'on se propose de mettre en feu. La seule chose cependant qui pourroit empêcher une rupture, seroit que les Hollandois cédassent de bon gré la navigation libre de l'Escaut.

De leur côté, les Hollandois ont fait marcher sur *Lillo* la garnison de la *Brille*: celle de *Rotterdam*, & quatre Compagnies de Cavalerie vont se rendre à *Breda*. M. le Baron de *Reischac* a cessé, dit-on, toute conférence avec les membres du Gouvernement: l'on attend avec impatience de savoir les intentions de S. M. I., à la suite des derniers événemens, intentions qui pourront bien n'être pas connues aussi-tôt qu'on l'imagine.

Lorsqu'en 1781, *Anvers* présenta à son Gouvernement Municipal la requête dont nous avons parlé, & qui fut remise à l'Empereur; un Politique Hollandois se mocqua dans un Imprimé de cette demande de libérer l'Escaut, & chercha à en dissuader les Anversois, en leur représentant *que le commerce & les richesses, bien loin de leur être profitables, ne feroient qu'altérer la pureté de leurs mœurs.* On ne se doutoit gueres alors qu'un temps étoit proche, où de mauvaises plaisanteries ne seroient plus de saison.

On rapporte qu'un Autrichien ayant dit à un Hollandois, que 50 mille soldats de S. M. I. suffiroient pour conquérir les Provinces *désunies*; le Batave lui répondit, *que dites-vous*, 50 *mille hom-*

mes? ils n'ont qu'à paroître, nous les acheterons sur le champ.

La Princesse des Asturies a accouché d'un Prince le 13 Octobre, heureux événement qui a été troublé quelques jours après par la mort d'un des Infans jumeaux nés l'année derniere.

L'on apprend aussi de Madrid qu'à la même époque, la Cour & le commerce avoient un autre sujet d'inquiétude.

Une partie du trésor du Pérou est entré à Cadix, mais un autre vaisseau parti vingt-cinq jours avant la Frégate, qui sortie de *Callao* de Lima, mouilla à Cadix le 16 Septembre, ne paroît point encore, quoiqu'il fut en mer le 19 Avril. Ce vaisseau a dix millions de piastres en espece à bord. Comme il se sera trouvé au Cap Horn dans la plus mauvaise saison de l'année, on craint qu'il n'ait pu résister à la fureur des ouragans, si communs dans ces parages. S'il avoit relâché à Buenos Ayres, on le sçauroit actuellement.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre les Demoiselles N. — & la Dame de R. — Dispositions universelles, attaquées d'incapacité dans la personne des Légataires, sous prétexte de concubinage.

Un testament qui dépouille des héritiers naturels pour enrichir les étrangers, ne peut man-

(1) On souscrit pour l'Ouvrage entier, dont l'abonnement est de 15 liv. par an, chez M. Mars, Avocat, rue de Hôtel de Serpente.

quer d'éprouver une vive contradiction. Toute personne, avantagée au préjudice des parens du Testateur, peut s'attendre à être inquiétée; mais l'héritier, en défendant ses droits, doit sur-tout s'abstenir d'attaquer la réputation de sa Partie. Alors il porte atteinte à ses prétentions, &, loin d'obtenir ce qu'il demande, il s'expose à des condamnations personnelles. C'est ce que la Dame de R... a éprouvé dans cette Cause, dont voici le fait. — Le sieur *Rey*, frere de la Dame de R..., ancien Officier, & vieux garçon, seul, & abandonné de sa famille, dans un temps où les infirmités de l'âge semblent appeller les attentions & les soins, avoit prié les Demoiselles N...., filles de condition, d'un âge mur, d'une vie exemplaire, & pensionnaires dans un Couvent d'Abbeville, d'accepter un logement chez lui. — Les Demoiselles N... ont cédé aux prieres du vieillard, & elles ont rempli l'espérance qu'il en avoit conçue. Depuis l'année 1767, jusqu'à sa mort, arrivée en 1779, elles ont répandu sur sa vieillesse toutes les consolations dont elle avoit besoin. Elles méritoient de trouver dans le sieur *Rey* un cœur sensible & reconnoissant. Par son testament, en date du 11 Mai 1778, il a laissé à la Demoiselle N... cadette, un legs de dix-huit cens livres de rente, & a fait l'aînée sa légataire universelle. La Dame de R..., sœur du défunt, a défendu à la demande en délivrance de legs formée contre elle, & a demandé la nullité du testament & des legs y portés, comme fait à des concubines. Elle a articulé & demandé à faire preuve de certains fait. Une Sentence des Juges d'Abbeville, du 18 Février 1784, sans s'arrêter ni avoir égard aux faits articulés par la Dame de R... ni à ses demandes, a fait,

délivrance aux Demoiselles N... des legs particuliers & universels portés au testament du sieur *Rey*; a condamné la Dame de R... à mettre au Greffe un acte, par lequel elle reconnoissent les Demoiselles N... pour filles d'honneur, & incapables des faits par elle articulés, sinon que la Sentence vaudroit ledit acte; l'a condamnée en six mille livres de dommages-intérêts & aux dépens, avec impression & affiche de la Sentence. — Appel en la Cour de part de la Dame de R... — Arrêt du premier Septembre 1784, qui a confirmé la Sentence, quant au legs, & a réduit les dommages-intérêts à cent livres.

Parlement de Toulouse.

Enseignement de la Théologie.

Cette Cour a jugé le 29 Juillet dernier une cause, qui, pendant cinq audiences, a attiré un concours prodigieux de Citoyens.

La destruction de la Société des Jésuites avoit laissé un vuide dans l'enseignement de cette science. Le Parlement, sur différens Mémoires de l'Université, crut devoir remplir ce vuide par les corps qui avoient donné naissance en quelque sorte à cette Université, & qui, à l'époque de sa fondation par S. Louis, avoient exercé seuls les fonctions de Professeurs publics. En conséquence, il enjoignit aux quatre Professeurs conventuels, sçavoir des Augustins, des Carmes, des Cordeliers & des Bernardins, d'ouvrir leurs Ecoles, & d'y faire des leçons publiques. Ces Professeurs réguliers étoient déjà, par institution, membres de l'Université; ils assistoient à toutes ses assemblées & cérémonies; ils participoient au produit des inscriptions, con-